

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 17 novembre 2017

DOSSIER N° 2017 DOB F 34 03

Politique : - Finances

Programme(s) : -
-
-

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2018.

Service instructeur : DGAR - Direction des finances

- Sans incidence financière
 Dépenses et (ou) recettes budgétées
 Dépenses et (ou) recettes inscrites
à la présente session

Dépenses investissement
fonctionnement
Recettes investissement
fonctionnement

Fiche
financière jointe

- Dépenses à budgéter ultérieurement
Année
Montant

Annexe jointe

Rapporteur : Monsieur Pierre GIMEL

Dépôt en Préfecture le : 22 nov 2017

Publication le : 22 nov 2017

Notification le : 22 nov 2017



Exécutoire le : 22 nov 2017

Acte réglementaire :
ou à publier

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE

Le Conseil départemental,

Vu le rapport du Président n° 2017 DOB F 34 03,

Vu l'avis de la commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux, réunie en intercommission

Entendu, le rapport du rapporteur Monsieur Pierre GIMEL au nom de la commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte du rapport, ci-joint, relatif au « débat d'orientations budgétaires 2018 » du Département, ainsi que de ses annexes.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier

Séance de NOVEMBRE 2017
DOSSIER N° 2017 DOB F 34 03

Politique : - Finances

Programme(s) : -

-
-

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2018.

Service instructeur : DGAR - Direction des finances

- Sans incidence financière
 Dépenses et (ou) recettes budgétées
 Dépenses et (ou) recettes inscrites à la présente session
- Fiche financière jointe

Dépenses investissement
fonctionnement
Recettes investissement
fonctionnement

- Dépenses à budgéter ultérieurement
- Annexe jointe
- Année
Montant

Antécédents :

Rapporteur : Monsieur GIMEL

Commission : des finances, des ressources humaines et des moyens généraux

Dépôt en Préfecture le :

Publication le :



Exécutoire le :

Acte réglementaire :
ou à publier

Non

Séance de NOVEMBRE 2017

RAPPORT DU PRÉSIDENT

DOSSIER N° 2017 DOB F 34 03

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2018.

Le débat d'orientations budgétaires permet, à partir de l'examen de sa situation financière et des orientations politiques de l'exécutif, de définir les orientations budgétaires du Département pour 2018 et les années à venir.

I – Le contexte social et territorial

Le Département, « trait d'union en matière de cohésion sociale et territoriale »

Le Département est un acteur clé de l'évolution de notre modèle social au plus près des Isérois et donc dans la proximité. C'est ce que rappelait, fin 2016, l'Assemblée des Départements de France dans son rapport « L'avenir des politiques sociales des Départements ». Il consacre différentes notions essentielles que notre institution peut incarner et faire vivre dans la proximité : accès aux droits fondamentaux, solidarité territoriale, parcours de vie, contribution de chacun à la vie citoyenne, réciprocité et engagement. Ces principes constituent le socle de l'action du Département sur l'ensemble de son territoire et à destination de tous les Isérois.

Il s'agit de dépasser la notion de chef de file pour faire de notre Département le véritable « trait d'union en matière de cohésion sociale » et l'acteur fondamental des « parcours de vie », notamment auprès des publics les plus fragiles.

Le Département est un acteur majeur de la cohésion territoriale et un partenaire incontournable des collectivités locales. On observe en Isère une très large diversité de situations territoriales que le Département prend en compte et accompagne. Certaines problématiques sont communes à tous ces territoires, quand d'autres concernent plus spécifiquement les territoires ruraux, les territoires métropolitains, périurbains ou montagnards.

A travers ses politiques, le Département prend en charge la diversité de ces situations sociales et territoriales, sans pour autant les opposer.

A - Le Département face au défi de la diversité des situations sociales

a. Une tendance générale à la baisse du nombre d'allocataires du RSA

Au terme du premier semestre 2017, le nombre d'allocataires du RSA sur le département s'élève à 23 350 allocataires dont les foyers fiscaux regroupent 49 400 personnes (dont près de la moitié sont des enfants).

Après avoir enregistré depuis la création du dispositif une hausse quasi continue du nombre d'allocataires, ce nombre baisse de manière significative (- 1 700) depuis un an et demi.



Cette baisse peut être mise au crédit de la légère amélioration du marché de l'emploi depuis 2016, et au renforcement des contrôles exercés par le Département et son délégataire, la CAF. S'agissant du marché de l'emploi, si le nombre d'emplois a recommencé à progresser sur le département, ce qui ne s'était plus produit depuis 2010, ses effets tardent à se faire sentir sur le nombre de demandeurs d'emploi qui poursuit son augmentation, même si les proportions de cette évolution croissante se sont atténuées depuis mi-2015. Au 30 juin 2017, le département comptait 98 530 demandeurs d'emploi de catégorie A¹, soit une augmentation de + 3 % sur un an.

Cette amélioration ne doit pas masquer des situations de pauvreté qui touchent des publics divers sur les territoires. Près de 11 % des Isérois vivent sous le seuil de pauvreté (60 % du niveau du revenu médian) contre 14,2 % à l'échelle nationale. Ce taux dépasse les 15 % dans 22 communes de plus de 5 000 habitants. Elles sont principalement situées dans le Nord-Isère (Bourgoin-Jallieu, La-Tour-du-Pin, l'Isle d'Abeau, ...), la Bièvre (St-Siméon-de-Bressieux, La-Côte-St-André, ...), et au sein de la première couronne de la Métropole grenobloise (Grenoble, Echirolles, Fontaine, ...). A l'inverse, dans le Sud de la Métropole ou la rive droite du Grésivaudan, les taux de pauvreté ne dépassent pas les 10 %.

Le Département de l'Isère, bien que renouant avec l'attractivité et le dynamisme, doit aussi prendre en charge la fragilisation d'une part importante de ses aînés.

b. Le Département face au défi du vieillissement de la population : une conséquence directe sur les allocataires de l'APA

Lors du dernier recensement, l'Isère comptait 1 245 000 habitants, ce qui en fait le premier département le plus peuplé de la région Auvergne-Rhône-Alpes, après la Métropole de Lyon. Le département de l'Isère bénéficie d'une population relativement jeune, puisqu'il compte 322 600 habitants de moins de 20 ans, soit 26 % de la population (contre 24,6 % en Auvergne-Rhône-Alpes). Le nombre des plus de 65 ans s'élève à 208 450, soit 17 % de la population, celui des plus de 75 ans à 8% de la population, soit un taux inférieur à ceux observés en région Auvergne-Rhône-Alpes ou en France.

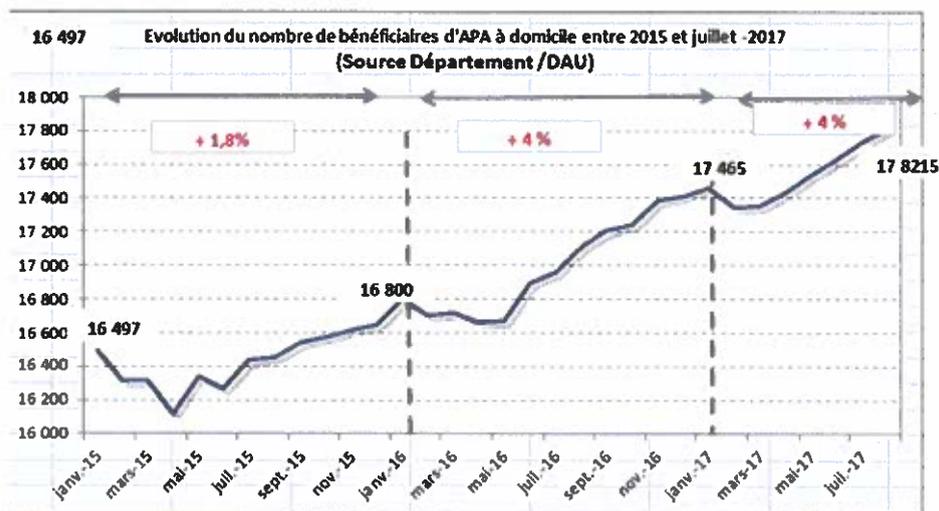
La spatialisation territoriale des plus de 75 ans est très hétérogène avec une forte présence dans les territoires du nord de la Métropole, du sud du Voironnais, mais également de l'extrême ouest du département (Roussillonnais, Beaupaire, Chambaran, ...). Ce sont

¹ Demandeur d'emploi tenu de faire des actes positifs de recherche d'emploi et n'ayant exercé aucune activité sur la période considérée.

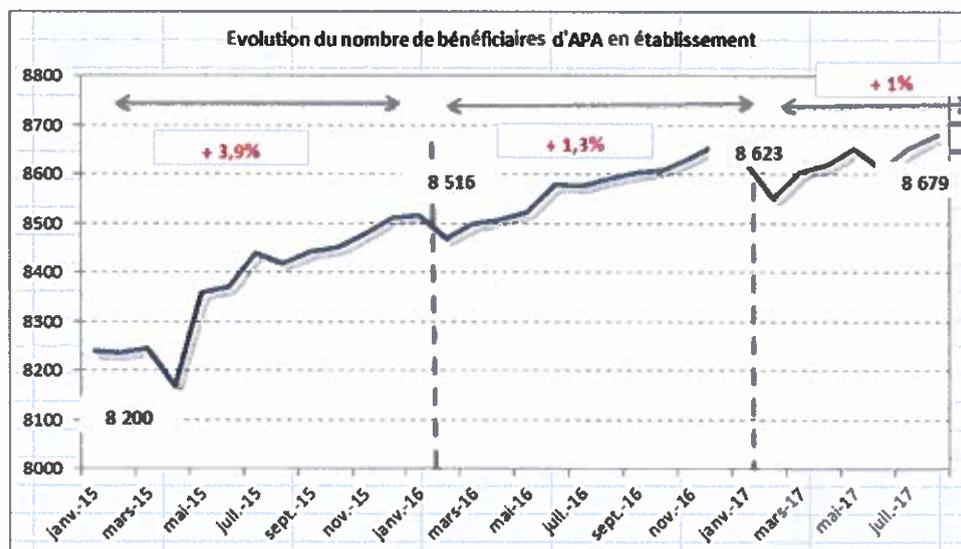
néanmoins dans les bassins les plus urbains que l'on retrouvera la plus forte concentration de personnes âgées : Grenoble et sa proche couronne, Pays Viennois, et canton de Voiron.

Par ailleurs, l'Isère a connu, sur ces 5 dernières années, une évolution démographique prononcée chez les plus de 75 ans, se situant au-dessus de la moyenne française et régionale. Les bassins qui accueillent une part faible de plus de 75 ans en 2007 ont vu leur territoire plus fortement vieillir, tandis que ceux dont la part était déjà considérable en 2007 ont connu une évolution plus modérée. Ainsi, les territoires du nord-Isère, plus jeunes que la moyenne iséroise, mais également les branches est et ouest de la Métropole grenobloise ont connu une croissance importante de personnes âgées sur leur territoire.

L'impact direct et le plus visible pour le Département concerne le risque de dépendance et sa traduction en termes d'allocations personnalisées à l'autonomie (APA) versées. En août 2017, ce sont 26 500 Isérois qui bénéficient de l'APA à domicile ou en établissement, soit 13 % des 65 ans ou plus. La prise en charge de la perte d'autonomie s'effectue majoritairement à domicile, puisque 67 % des bénéficiaires de l'APA sont à domicile. La dépendance lourde est également présente à domicile : 19 % d'entre eux sont en GIR 1 ou 2, nécessitant la présence d'un intervenant pour la plupart des activités de la vie courante.



Le nombre de bénéficiaires de l'APA en établissement continue de croître en 2017 (+ 1 %), mais moins fortement que l'année précédente (+ 2,1 %).



Outre ces enjeux de cohésion sociale, le Département doit également faire face à la problématique des solidarités territoriales.

B - Le Département face au défi de la diversité des situations territoriales

a. Une cohésion territoriale assurée à travers la mobilisation des compétences départementales

Comme l'indique une étude de l'Insee publiée en septembre 2016, l'Isère est l'un des départements où les inégalités d'accès aux équipements sont les plus marquées. C'est la raison pour laquelle l'action du Département en matière de solidarité territoriale est indispensable.

A travers la mobilisation de ses politiques classiques à l'échelle départementale, le Département est garant de l'équité territoriale :

- Avec la présence de 13 Maisons du département, n'importe quel Isérois peut trouver le même niveau de services dans un périmètre de proximité immédiat.
- En 2021, 95 % des entreprises et 70 % des foyers isérois seront raccordés à la fibre grâce au déploiement en cours du réseau Très Haut Débit, un gigantesque chantier de plus de 250 millions d'euros. En 2024, c'est toute l'Isère qui sera connectée !
- Le réseau TransIsère permet à chacun de circuler librement dans le Département.
- Les routes départementales sont partout entretenues et sécurisées avec la même attention, tout en tenant compte des spécificités locales (risques naturels, exploitation hivernale, points singuliers...).
- Les collèges publics et privés sont accompagnés dans leur fonctionnement et leurs investissements. Un plan pluriannuel de réhabilitation et de construction de 221 M€ a été lancé en 2015 afin de terminer 11 chantiers en cours, de lancer 31 chantiers de réhabilitation et/ou construction, et d'assurer la maintenance de tous les collèges isérois.
- Partout dans le département sont soutenues et encouragées la pratique culturelle et sportive, la lecture publique, la conservation du patrimoine...

Ce périmètre d'intervention élargi, à l'échelle départementale, permet de lancer des projets structurants et des grandes dynamiques qui bénéficient in fine à l'ensemble des Isérois :

- Le projet de pôle agro-alimentaire vise à structurer les filières locales et à mettre en relation les 1,3 millions de consommateurs de l'Isère avec les producteurs isérois. L'intervention à échelle départementale permet de mettre en relation une offre agricole diversifiée et une demande importante, nécessaire à l'émergence d'un tel pôle.
- Avec la création de la marque unique Alpes Is(h)ère, le département cherche à faire rayonner les talents et richesses de nos territoires au-delà de nos frontières. Cette marque n'est pas celle de l'institution départementale, mais de toute l'Isère.

Au-delà de ses politiques propres, le Département agit au quotidien pour accompagner les collectivités dans leurs évolutions et leurs projets de développement.

b. Un Département qui accompagne les territoires, dans toute leur diversité de situations

Au 1^{er} janvier 2017, l'Isère comptait 521 communes et 19 intercommunalités dont une métropole loi MAPTAM devenue compétente en matière de voirie départementale, de tourisme et de prévention spécialisée.

Ces collectivités recouvrent d'importantes disparités territoriales, que ce soit en termes de densité, de population, de besoin d'équipements et de services, de dynamique économique ou de projets de développement.

Le Nord-Isère reste majoritairement rural mais bénéficie d'une dynamique économique et démographique importante avec des taux d'évolution souvent supérieurs à 1,5 % (CAPI, Pays des Couleurs, Bièvre Isère Communauté, ...). L'enjeu est de conforter cette dynamique tout en luttant contre les phénomènes de dévitalisation des centres bourgs (déserts médicaux, manque d'équipements de proximité, ...).

Plus au sud, le territoire de l'agglomération Grenobloise doit jouer un rôle de locomotive économique en renforçant son attractivité (dynamisme démographique modéré). Les territoires de montagne, eux, font face à d'autres enjeux spécifiques (lits froids, évolution vers un tourisme 4 saisons).

Sur toutes ces thématiques, le Département reste un partenaire financier incontournable des communes et des EPCI en permettant à ces collectivités de mettre en œuvre leurs projets de développement :

- En 2017, 46 millions d'euros ont été mobilisés dans le cadre de l'aide aux communes. Cette volonté politique sera reconduite dans le cadre du budget 2018.
- Depuis 2015, les 100 M€ investis au titre du plan de relance ont permis de débloquer des centaines de projets en attente d'un complément de financement.
- La politique départementale tient compte des disparités territoriales et sait s'adapter aux caractéristiques de chacun : c'est ainsi qu'en matière de tourisme ont été lancés les CPAI Plaine en complément des CPAI montagne.

Cet accompagnement n'est pas uniquement financier. Le Département s'implique aux côtés des collectivités pour les aider se structurer et à prendre en charge leurs nouvelles compétences :

- Sur la Métropole de Grenoble, le Département a assuré la continuité de services au bénéfice des habitants, en facilitant autant que possible la transition liée aux transferts de compétences imposés par la loi NOTRe. Il a continué à assurer l'exploitation des ex-voiries départementales jusqu'en mai 2017, et continue d'être présent en expertise et en conseil sur le Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ).
- Sur la GEMAPI, le Département porte une stratégie de bassins versants qui devrait permettrait de mutualiser les compétences techniques à l'échelle départementale, en dépassant les clivages administratifs traditionnels.
- La mise en place d'une cellule Europe au Département a pour objectif de diversifier les sources de financement des projets structurants des collectivités, en allant chercher des fonds européens.

Aujourd'hui comme demain, le Département est et restera un partenaire de proximité des collectivités.

II – Le contexte budgétaire

La préparation du BP 2018 s'inscrit dans un **contexte budgétaire contraint**. Si le projet de loi de finances pour 2018, dévoilé par le gouvernement le 27 septembre dernier, prévoit pour cette année une stabilité des dotations et compensations de l'Etat versées aux Départements, il propose de renforcer la péréquation horizontale et la mise en application d'un pacte financier entre le Département et l'Etat qui ne tient nullement compte des fortes augmentations des dépenses sociales que subissent les Départements et sur lesquelles ils n'ont qu'une faible maîtrise. En effet, « l'Allocation Personnalisée d'Autonomie » (APA), la « Prestation de Compensation du Handicap » (PCH), « l'Allocation RSA », et les dépenses liées aux « Mineurs Non Accompagnés » (MNA) continuent à croître inexorablement. Cet « effet ciseaux » pèsera fortement sur l'équilibre budgétaire du Département en 2018 et les années suivantes.

A- Le contexte budgétaire incertain des Départements, et notamment de l'Isère

Dans son rapport remis au Gouvernement fin juin 2017, la Cour des Comptes met en évidence plusieurs constats sur la situation financière des collectivités territoriales, et notamment sur la nécessaire poursuite de la maîtrise des dépenses de celles-ci.

«...La reprise de l'investissement local prévue pour 2017 devrait se confirmer en 2018...».

«...L'évolution des dépenses de fonctionnement est plus incertaine. Confrontée à la baisse des concours financiers de l'État, les collectivités territoriales ont engagé un effort de maîtrise de ces dépenses, qui s'est traduit par un ralentissement en 2015, puis une baisse de celles-ci en 2016. Joint à la baisse des investissements, cet effort a été suffisamment important pour permettre un redressement du solde des administrations publiques locales entre 2014 et 2016. L'effort, qui reste nécessaire, impose une poursuite de la mise sous tension financière des collectivités territoriales, sans laquelle leurs dépenses risquent de repartir à la hausse...».

«...La maîtrise de la dépense locale est un levier majeur d'efficience : elle passe, d'une part, par une clarification des missions des différents échelons de collectivités pour éviter les doublons et réduire la complexité administrative et, d'autre part, par la poursuite de l'encadrement de la dépense locale.

Les dépenses des collectivités territoriales ont crû plus fortement que celles de l'État au cours des dernières années sous l'effet de mesures de décentralisation qui ont accru leurs compétences, de la dynamique de certaines d'entre elles, notamment celles des départements en matière sociale (APA, RMI puis RSA et prestation de compensation du handicap), mais aussi d'une progression rapide de leurs dépenses de personnel.

Si une contrainte financière plus forte, pesant sur les transferts financiers venant de l'État, combinée à l'effet du cycle électoral sur les investissements, a pu infléchir le rythme de leurs dépenses en 2015 et 2016, les effets à attendre de la recomposition de la carte des collectivités restent à concrétiser et les chevauchements de compétences nuisent à une répartition efficace des responsabilités et à la maîtrise des finances publiques...».

«...La croissance des dépenses des collectivités territoriales a été soutenue au cours des dernières années, portée par les différents mouvements de décentralisation et par le dynamisme de certaines dépenses sociales prises en charge par les départements...».

«...En 2016, les collectivités territoriales ont contribué pour moitié à la réduction du déficit public...».

« ...Dans de trop nombreux domaines de l'action publique, l'État prend des décisions et laisse les collectivités territoriales en assumer la charge. Tel est le cas pour le RSA, pour la prestation de compensation du handicap ou l'allocation personnalisée pour l'autonomie dont les déterminants essentiels sont fixés par l'État alors que leur financement repose sur les départements... ».

- Le poids croissant des dépenses de solidarité en Isère, tout particulièrement sous l'effet des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS).

Avec des charges en constante hausse, les Départements ont de plus en plus de difficultés à assurer leurs missions sociales obligatoires.

Pour l'Isère, les dépenses réelles de solidarité ont progressé globalement de + 18 % entre 2011 et 2016.

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Dépenses de solidarité (politiques publiques) en M€	539,1	561,1	582,8	614,9	631,8	637,2
Evolution annuelle		4%	4%	6%	3%	1%
Evolution 2016 / 2011						18%

Ces évolutions sont à rapprocher du reste à charge net total au titre des AIS, qui s'élève pour 2016 à 156,7 M€, et qui a donc plus que triplé en 10 ans.

Synthèse du reste à charge du département par année concernant les AIS

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total dépenses AIS	134,8	144,6 7%	169,3 17%	201,3 19%	209,7 4%	215,5 3%	232,6 8%	254,2 9%	267,7 5%	279,9 5%

Total recettes sur AIS	85,2	87,3	91,9	99,1	100,5	101,1	106,2	115,8	119,1	123,2
------------------------	------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Total restes à charges sur AIS	49,6	57,3	77,4	102,2	109,2	114,4	126,4	138,4	148,6	156,7
--------------------------------	------	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

- La baisse des dotations de l'Etat

La baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF attribuée au Département de l'Isère a subi une baisse constante ces 5 dernières années : - 4 % entre 2013 et 2014, puis - 9 % entre 2014 et 2015, - 10 % entre 2015 et 2016 et enfin -12 % entre 2016 et 2017. Ce qui représente une variation globale de - 28 % entre 2014 et 2017.

	2013	2014	2015	2016	2017
DGF départementale (en Mds €)	12,20	11,80	10,75	9,70	8,60
Variation annuelle		-3%	-9%	-10%	-11%
Variation 2014 à 2017					-27%

	2013	2014	2015	2016	2017
DGF Isère en M€	241,18	232,50	211,30	190,00	167,00
Variation annuelle		-4%	-9%	-10%	-12%
Variation de 2014 à 2017					-28%
Perte annuelle en M€		9	21	21	23
Perte cumulée en M€ entre 2014 et 2017		9	39	91	164

Au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et au vu du pacte de stabilité, la perte globale de recettes du Département sur les 4 exercices 2014 à 2017 s'élève, en montant cumulé, à **environ 164 M€**.

Au regard des éléments ci-dessus, **la problématique budgétaire se porte donc fortement sur les équilibres de la section de fonctionnement**, avec des dépenses contraintes, comme les dépenses de solidarité, qui représentaient, au BP 2017, 55 % des dépenses de fonctionnement (651,7 M€).

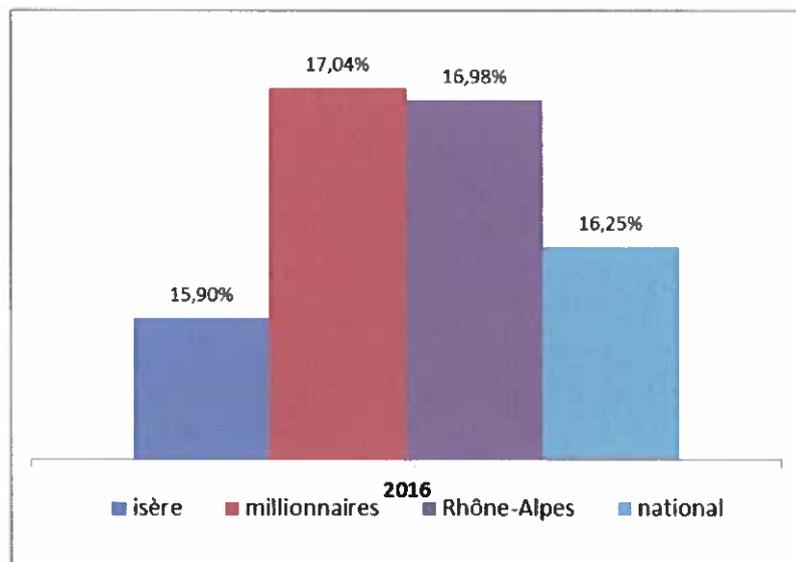
B- La situation financière du Département de l'Isère

1- Niveau de fiscalité de l'Isère

Les Départements disposent théoriquement de deux leviers fiscaux :

➤ **la taxe sur le foncier bâti** : le taux pour l'Isère n'a pas évolué depuis 11 ans. Il reste de 15,90 %, inférieur à la moyenne nationale de 16,25 %.

Comparatif des taux de foncier bâti pour 2016 :



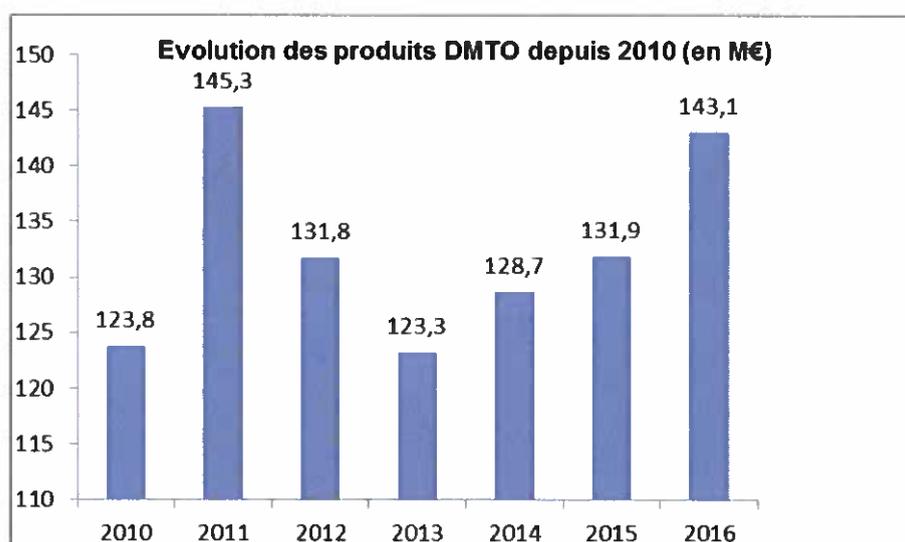
Par l'effet « base », les produits du foncier bâti sont en hausse constante depuis 2012 (données CA en M€) :

2012	2013	2014	2015	2016
236,7	244,0 3,08%	248,6 1,89%	255,7 2,86%	260,6 1,92%

Cette hausse, par l'effet base, ne doit pas être considérée comme automatique ou acquise, et dépend fortement de la dynamique immobilière dans le département.

➤ **Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) :** l'Isère, comme seulement deux autres Départements de Métropole (l'Indre et le Morbihan), a maintenu le taux plancher à 3,80 %, alors que les autres collectivités l'ont relevé à 4,50 %.

Après une forte baisse en 2013, le produit des DMTO est en progression depuis 2014. Sur la base des produits perçus depuis le début de l'année, la recette 2017 pourrait être supérieure à 160 M€.

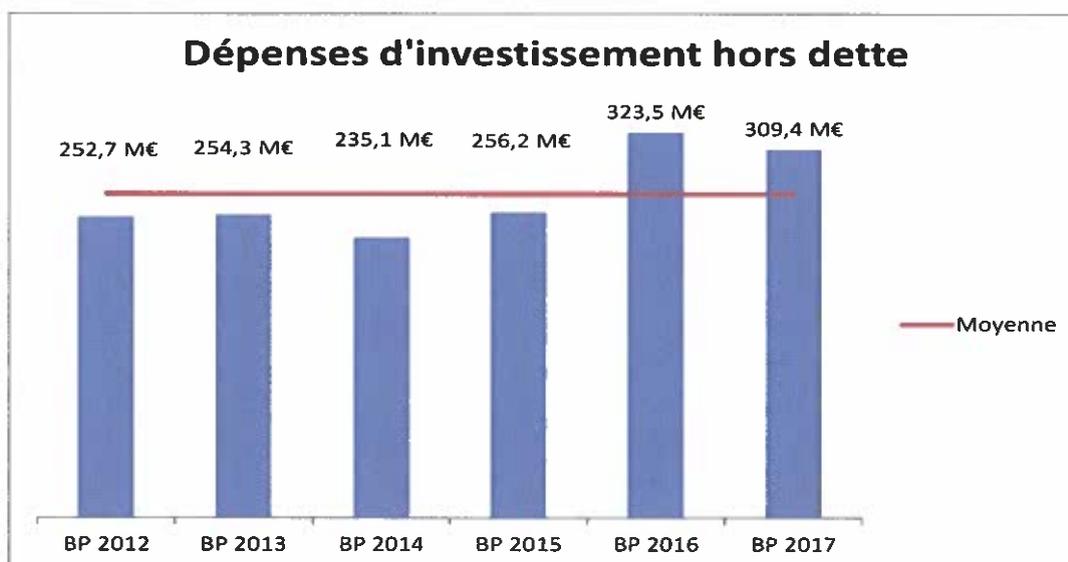


Mais toucher à ces 2 leviers ferait supporter par le contribuable isérois, la baisse des dotations de l'Etat décidée unilatéralement par le précédent Gouvernement. Comme le rappelle la Cour des comptes dans son rapport annuel, l'État prend des décisions de baisse de recettes et laisse les collectivités territoriales en assumer la charge, plutôt que d'engager un réel effort de maîtrise de ses propres dépenses pour contenir ses déficits.

2- L'investissement du Département de l'Isère

a- Le contexte

Au BP 2017, les dépenses d'investissement hors dette du Département s'élevaient à 309,4 M€, dont 30,43 M€ au titre du « Plan de relance ».



b- La situation des « autorisations de programme »

Le stock d'autorisations de programme (AP) déjà votées et qui restent à financer après la DM2 2017 (et avant le BP 2018), s'élève à près de 580 M€, en précisant que ces AP ne concernent qu'une partie des programmes d'investissement. A titre d'information, ce stock représente environ 3,4 ans de financement, sur une base moyenne de 172 M€ de crédits de paiement (CP) par an (soit la moyenne des crédits de paiement sur AP votés aux BP 2015, 2016 et 2017).

Le détail du « stock d'AP » par thématiques figure en annexe 19.

c- Le plan de relance

L'Assemblée des Départements de France (ADF) a, dans une analyse de mai 2017, mis en évidence que les Départements ont réussi à contenir fortement leurs dépenses de fonctionnement, mais ont dû malgré tout réduire leurs dépenses d'investissement.

En effet, pour les Départements, l'investissement a diminué en 2016 de - 3,9 % par rapport à 2015, même si cette baisse est plus faible que les années précédentes (- 5 % en moyenne par an). Cette baisse concerne à la fois les dépenses directes d'équipement (-1,9 %), et les subventions versées au bloc communal (- 8,5 %).

Au regard des difficultés du secteur du BTP, et compte tenu du contexte favorable pour le financement des investissements, le 30 avril 2015, l'Assemblée départementale s'est prononcée en faveur d'un plan de relance de 100 M€ destiné à redynamiser l'activité des entreprises iséroises et doter l'Isère d'infrastructures nécessaires à son attractivité.

L'état d'avancement de ce plan de relance à septembre 2017, montre que près de 61 M€ ont été effectivement engagés par le Département, dont 68 % déjà soldés.

En 2018, il conviendra de poursuivre le financement des opérations identifiées.

3- Point sur la dette propre du Département

La dette du Département atteint 176,6 M€ au 31 décembre 2016 suite à la souscription de quatre nouveaux emprunts à hauteur de 42,7 M€, signés en décembre 2016. Le Département de l'Isère reste l'un des 4 départements les moins endettés de France (hors Paris) en termes de dette par habitant (données 2015).

Au 31 décembre 2016, la capacité de désendettement du Département est de 11 mois contre 7,3 ans en moyenne pour l'ensemble des Départements français, hors DOM-TOM et Paris. Sans nouvel emprunt, la dette départementale actuelle s'éteindrait en 2037.

a- La structure de la dette du Département de l'Isère au compte administratif 2016

Conformément à la circulaire ministérielle du 25 juin 2010, relative aux produits financiers proposés aux collectivités locales, l'ensemble des emprunts du Département sont classés 1A, le niveau le moins risqué de la charte Gissler.

Au 31 décembre 2016, la dette du Département est composée d'une part, de contrats d'ouverture de crédit à long terme (OCLT) à hauteur de 41 % et d'autre part, d'emprunts classiques à hauteur de 59 %. Les OCLT sont des engagements de type revolving qui sont utilisés principalement dans la gestion active de la trésorerie. Le plafond autorisé de chacun de ces contrats OCLT est réduit chaque année et l'abaissement de plafond global est de 10,5 M€ par an. Les utilisations de l'exercice 2016 ont généré 2 006,78 € d'intérêts, montant faible du fait d'une trésorerie majoritairement positive, des marges bancaires peu élevées et des niveaux négatifs des indices de références.

Réal.	Type	Prêteur	Durée initiale	Indice	Marge %	Capital initial	Encours en € après diminution des plafonds au 31/12/16
2005	OCLT	Société Générale	15 ans	Eonia	0,03	40 000 000	13 333 336
2005	OCLT	Crédit Foncier	15 ans	Eonia	0,02	30 000 000	10 000 000
2010	OCLT	Crédit Agricole CIB	17 ans	Eonia	0,52	40 000 000	29 333 332
2010	OCLT	Caisse d'Epargne	16 ans	Euribor	0,30	15 000 000	10 000 000
2010	OCLT	Crédit Agricole CIB	16 ans	Euribor	0,27	15 000 000	10 000 000
							72 666 668

En ce qui concerne les emprunts classiques, le capital restant dû total est de 103,9 M€ au 31 décembre 2016.

Réal	Type	Prêteur	Durée initiale	Taux %	Capital initial	Encours en € au 31/12/16
2012	Emprunt	Crédit Coopératif	10 ans	Euribor 3m +0,55	10 000 000	6 336 362
2013	Emprunt	Caisse d'Epargne	15 ans	Fixe 3.44	5 000 000	4 000 000
2013	Emprunt	Caisse Française de Financmt Local	15 ans	Fixe 3.40	5 000 000	4 083 333
2013	Emprunt	Caisse Française de Financmt Local	15 ans	Fixe 3.07	5 000 000	4 083 333
2015	Emprunt	Caisse Française de Financmt Local	15 ans	Fixe 1.36	45 000 000	42 750 000
2016	Emprunt	Caisse Dépôts Consignations	20 ans	Taux 0%	3 161 900	3 161 900
2016	Emprunt	ARKEA	20 ans	Fixe 1,04%	9 500 000	9 500 000
2016	Emprunt	Société Générale	20 ans	Fixe 1,31%	20 000 000	20 000 000
2016	Emprunt	Crédit Coopératif	20 ans	Fixe 1,10%	10 000 000	10 000 000
						103 914 929

Le montant des intérêts liés aux emprunts classiques est 917 189,14 € au titre de l'exercice 2016. A noter, 55 % de l'encours total de la dette est indexé à taux fixe.

b- Perspectives de recherche de financement pour l'exercice 2017

Afin de financer une partie de ses dépenses d'investissement 2017 et de bénéficier des conditions de marché favorables en fin de premier trimestre, le Département a signé trois emprunts pour un montant global de 20 M€ en juin et juillet 2017. Une deuxième consultation bancaire sera lancée, d'ici à la fin de l'année pour le financement et l'équilibre du budget de l'exercice en cours.

En termes de financement de projets dédiés, le Département étudie actuellement la faisabilité d'un emprunt basé sur des ressources européennes. Cet emprunt, spécifique aux constructions et rénovations de bâtiments publics, serait accordé par la Banque Européenne d'Investissement et distribué par une banque de réseau faisant partie du dispositif. Il serait mis en place en fonction des quotités disponibles détenues par les banques distributrices et sous réserve que l'ensemble des critères techniques présentés par le Département soient éligibles.

4- Dette garantie du Département

Le capital cautionné par le Département de l'Isère s'élève à 1 272 646 409 € au 31 décembre 2016. Il était de 1 281 483 099 € au 31 décembre 2015. La diminution globale du stock de 8 836 690 € entre 2015 et 2016 résulte de : + 50 307 358 € au titre des nouvelles garanties et de - 59 144 048 € au titre d'extinction de garanties. Vous trouverez, en annexes 17 et 18, l'évolution du stock de dette garantie depuis 1994 et le profil d'extinction de l'encours de la dette garantie par le Département. Le montant moyen de la dette garantie par les Départements comparables en termes de démographie (plus de 900 000 habitants), de surface ou de configuration à notre Département, s'établit à 620,3 M€ au 31 décembre 2015.

Afin d'accélérer le retour à une dette garantie correspondant à la moyenne des départements comparables, et afin de se recentrer sur ses compétences, le Département de l'Isère a modifié, par délibération du 17 décembre 2015, ses critères d'octroi des garanties d'emprunts au logement social. Cependant, l'OPAC 38 rencontre des difficultés sur certains territoires pour réunir les 100 % de garanties d'emprunts indispensables pour bénéficier des prêts de la Caisse des dépôts et consignations. En effet, la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS), établissement public à caractère administratif chargé notamment de garantir les prêts réglementés accordés par la Caisse des dépôts et consignations aux bailleurs sociaux, conditionne son intervention en garantie à un engagement similaire du Département de l'Isère. Pour répondre à cette situation de blocage et permettre à l'organisme de poursuivre le développement de son offre de logements sociaux ainsi que la réhabilitation de son patrimoine, le Département a décidé, par délibération du 30 juin 2017, de déroger ponctuellement et exceptionnellement au règlement sur les garanties d'emprunts précité et d'accorder la caution du Département, à parité avec la CGLLS, pour 49 opérations de constructions neuves et de réhabilitations de logements sociaux programmées par l'OPAC 38 pour la période 2016-2017.

5- Analyse des finances départementales

L'ADF a réalisé une analyse sur la base des comptes de gestion 2016 des Départements. Cette étude conclut que les résultats 2016 laissent apparaître une très bonne progression des indicateurs financiers, comme le niveau d'épargne brute qui augmente de 21,7 %, après avoir connu une baisse continue depuis 2011.

Les résultats 2016 sont donc très favorables globalement et sont dus à la conjonction de 3 facteurs principaux :

- les efforts très soutenus des Départements en gestion,
- le transfert de l'impopularité fiscale de l'Etat vers les Départements,
- la poursuite de la baisse des investissements.

Ce constat est relayé dans le rapport de la Cour des Comptes, remis au gouvernement fin juin 2017, qui indique que « *Le solde des administrations publiques locales s'améliore sensiblement (de - 0,1 Md€ à + 3,0 Md€). Cette amélioration provient essentiellement des Départements dont les comptes se sont redressés (+ 1,4 Md€ en 2016 après - 0,4 Md€ en 2015)...* ».

Dans le détail, le nombre de Départements en situation financière fragile reste élevé, même s'il est moins important qu'en 2015.

Nombre de Départements en difficulté en 2015 et 2016

	2015	2016
Départements avec taux d'épargne brute inférieur à 7,5 %	23	15
Départements avec capacité de désendettement supérieure à 10 ans	16	5

C- Les ressources humaines

1- Des dépenses de personnel soumises à des effets structurels

Les dépenses de personnel, conformément à la nomenclature budgétaire et comptable des Départements, comprennent :

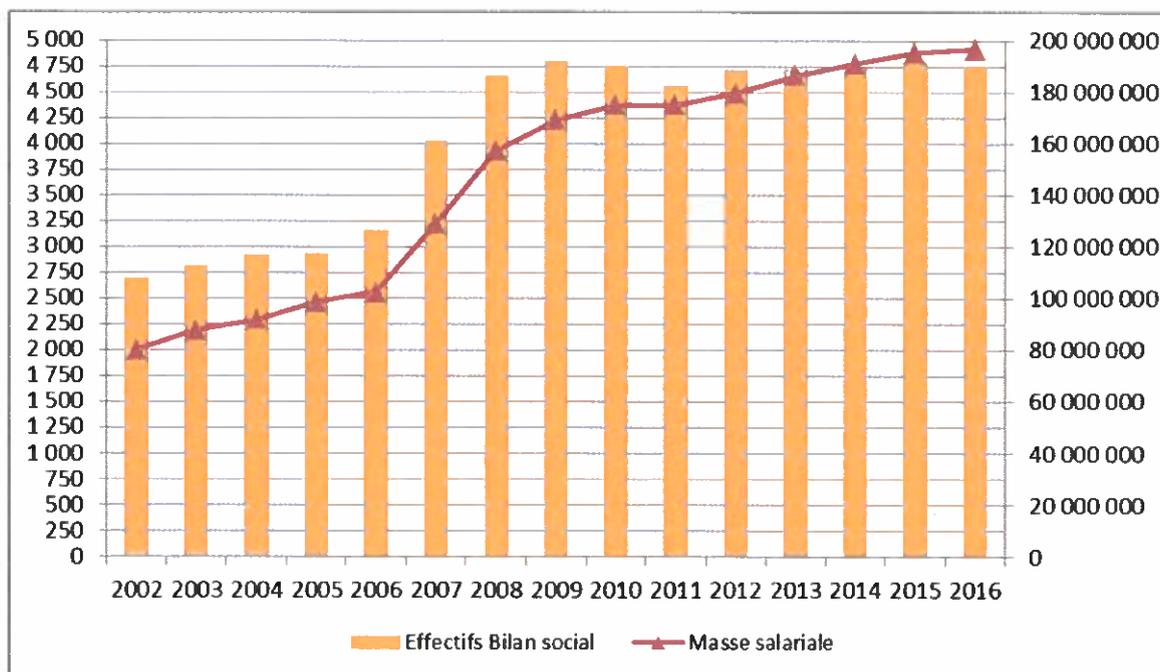
- les rémunérations versées aux agents, ainsi que les charges sociales employeurs afférentes ;
- les remboursements des salaires et charges sociales du personnel mis à disposition de la collectivité ;
- diverses charges (honoraires médicaux, cotisations obligatoires et/ou conventionnelles au centre de gestion ; remboursement des déplacements domicile-travail « PDA ») ;
- certaines prestations d'action sociale, telles que la garde et/ou séjours d'enfants, la participation à l'acquisition de titres restaurants et à la prévoyance.

Les dépenses de personnel représentent, sur l'exercice 2016, **17,8 %** des dépenses de fonctionnement constatées au compte administratif, ce qui est en dessous de la moyenne des départements de la même catégorie (19,7 %).

Evolution des dépenses de personnel de 2015 à 2018

Exercice	2015	2016	évolution	2017*	2018*	évolution
Dépenses de personnel	197,71	198,8	0,55%	204,19	208,28	2,00%
1- dont assistants familiaux	24,66	24,97	1,26%	25,50	25,30	-0,77%
2- dont autres agents	171,18	172,01	0,48%	176,88	180,31	1,94%
2.1-dont masse salariale	170,43	171,53	0,65%	176,36	179,66	1,87%
2.1.1-dt traitement indiciaire	93,18	94,62	1,55%	97,54	99,73	2,25%
2.1.2-dt SFT	1,33	1,33	0,00%	1,37	1,35	-1,46%
2.1.3-dt NBI	1,25	1,24	-0,80%	1,24	1,24	0,00%
2.1.4-dont régime indemnitaire	17,45	16,66	-4,53%	17,42	17,74	1,84%
2.1.5-dt heures supplémentaires	2,45	2,23	-8,98%	2,01	2,02	0,50%
2.1.6-dont prime annuelle (art.111)	5,7	5,77	1,23%	5,81	5,78	-0,52%
2.2-dont personnel mis à disposition	0,48	0,16	-66,67%	0,21	0,31	49,05%
2.3-dont autres charges annexes diverses	0,27	0,32	18,52%	0,34	0,33	0%
3-Prestations d'action sociale	1,87	1,83	-2,14%	1,81	2,67	47,51%
3.1 dont prévoyance	0,38	0,38	0	0,39	0,79	103,59%

Evolution de la masse salariale et des effectifs* de 2002 à 2016



* Effectifs en activité au 31 décembre de l'année (assistants familiaux inclus)

La croissance des effectifs sur les exercices 2007 à 2010 résulte principalement de l'intégration sur trois ans des agents de l'Etat transférés dans le cadre de l'Acte II de la Décentralisation :

- de septembre 2006 à janvier 2009, intégration des personnels techniciens et ouvriers de service de l'Education Nationale affectés dans les collèges (804,12 ETP) ;
- de janvier 2008 à janvier 2010, intégration des agents du l'ex Ministère de l'Equipeement chargés des routes départementales et nationales (530,62 ETP) ;
- en 2012, d'une partie du personnel du parc de l'équipement (13 ETP) ;
- en 2015, 1^{ère} vague d'intégration des ouvriers des parcs et ateliers (37 ETP) ;
- en 2016, 2^{nde} vague d'intégration des ouvriers des parcs et ateliers (5 ETP) ;
- en 2017, 3^{ème} et dernière vague d'intégration des ouvriers des parcs et ateliers (1 ETP).

Depuis 2015, la politique de réinternalisation portée par la Majorité départementale induit une baisse des crédits sectoriels et un transfert sur les enveloppes de frais de personnels. Ainsi, l'internalisation des missions relatives aux ENS, au haut débit, à la diététique des collèges, à l'évaluation médico sociale, à l'accompagnement social des personnes âgées a conduit à la création de 30 postes entre 2015 et 2017 auxquels s'ajoutent 4 postes de 4 MAIA financés par l'ARS.

Hors effet des créations de postes, la masse salariale évolue sous l'effet de 4 grands facteurs :

- a- Les **mesures générales**, principalement prises au niveau national, ont une incidence très faible de juillet 2010 à juin 2016, suite notamment au gel du point d'indice sur cette période. Sa revalorisation au 1^{er} juillet 2016 de + 0,6 % a généré sur ce même exercice une hausse de la masse salariale de + 0,28 % soit (+ 0,48 M€). Sur l'exercice 2017, l'augmentation de la valeur du point d'indice de + 0,85 %, suite à la revalorisation de + 0,60 % au 1^{er} février et à l'effet report de 2016 de + 0,3 %, a été évaluée à + 1,29 M€. Sur l'exercice 2018, si aucune revalorisation n'est programmée, l'incidence sur la masse salariale de l'effet report de 2017 de + 0,05 % est estimée à + 0,08 M€.

Quant à la revalorisation annuelle du SMIC au 1^{er} janvier, elle concerne les assistants familiaux, les apprentis et les contrats aidés. Une augmentation de + 0,80 % du taux horaire du Smic au 1^{er} janvier 2018 représente + 0,21 M€.

- b- Les **mesures catégorielles** sont déterminées par les accords et décrets nationaux, mais aussi par les délibérations sur le régime indemnitaire concernant les différentes filières et cadres d'emplois de la fonction publique. L'incidence de l'accord sur « les parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), conclu au niveau national entre le ministère de la fonction publique et les organisations représentatives du personnel, est évaluée à 1,2 M€ pour le Département depuis sa mise en oeuvre. Les annonces gouvernementales du 16 octobre aux organisations syndicales relatives à la suspension temporaire de l'application du PPCR restent à ce jour à confirmer pour pouvoir évaluer le coût 2018 lié à cet accord national.
- c- Le **glissement vieillesse et technicité** est le facteur qui structurellement pèse le plus sur l'évolution de la masse salariale à hauteur d'environ 2 M€ par an.
- d- Enfin, les **charges patronales** peuvent, au gré des décisions gouvernementales, venir impacter la masse salariale plus ou moins fortement : taux de cotisations et contributions sociales à la charge de l'employeur, notamment des caisses de retraites (pensions civiles, CNRACL, IRCANTEC), ainsi que les taux de cotisations vieillesse du régime général.

2- La structure des effectifs

Sur les exercices 2012 à 2016, le nombre d'agents en poste au 31 décembre (assistants familiaux inclus) est passé de 4 596 à 4 580 agents, soit une évolution de - 0,35 %. Cette stabilité de l'effectif sur cette période est toutefois relative, compte tenu du transfert du personnel du parc de l'équipement (55 ETP), de l'intégration de 57 assistants familiaux et de 48 emplois d'avenir.

Structure globale des effectifs en fonction au 31/12	31/12/2016 (bilan social)
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	3 359
Non titulaires sur emplois permanents	410
Non titulaires sur emplois non permanents	194
Assistants familiaux	549
Agents mis à disposition (dont OPA)	6
Agents de droit privé (<i>apprentis, contrats aidés</i>)	62
Total effectifs	4 580

La répartition catégorielle des agents en poste s'établit comme suit :

Catégorie	2014	2015	2016
A	19%	19 %	20%
B	27%	27%	28%
C	53%	53%	52%

Concernant les assistants familiaux, la politique « enfance et famille » menée de 2013 à 2015 a eu pour objectif de privilégier le placement en famille d'accueil. Après une hausse annuelle moyenne de + 17 assistants familiaux, leur nombre tend à diminuer depuis 2016.

Année	Nb annuel moyen d'accueils (de janvier à juillet)	Variation annuelle du nb accueils	Nb annuel moyen d'AssFam (de janvier à juillet)	Variation annuelle du nb d'AssFam
2011	956	48	488	26
2012	990	34	493	5
2013	1 056	66	503	10
2014	1 148	92	535	32
2015	1 234	86	560	25
2016	1 270	36	555	-5
2017	1 288	18	544	-11
2018	1 304	16	550	6

3- Temps de travail

Le temps de travail effectif des agents (hors assistants familiaux) est en conformité avec les dispositifs réglementaires. Il a été porté à compter du 1er septembre 2014 de 1 533 à 1 607 heures. Les modalités d'exécution ont été revues en 2016. Compte tenu des différentes autorisations de travail à temps partiel, la quotité moyenne du temps de travail dans la collectivité s'établissait à **96,05 % en 2016**.

4- Avantages en nature

Deux catégories d'avantages en nature sont allouées par la collectivité au titre de certaines fonctions exercées :

4.1- Logement pour nécessité absolue de service (NAS)

Conformément aux délibérations, bénéficient de cet avantage les agents chargés de la surveillance des biens départementaux (locaux, matériels) ainsi que les agents détachés sur emploi fonctionnel de directeur général des services, de directeur général adjoint ou de directeur de cabinet.

Le nombre de bénéficiaires d'un logement pour NAS est de 130 agents au 31 décembre 2016. Le montant déclaré au titre de cet avantage en nature, évalué sur la base du forfait, sauf quelques exceptions, s'établit comme suit :

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de bénéficiaire	126	124	124	124	130
Montant déclaré	310 918	317 475	310 950	338 450	309 043

4.2- Véhicule de fonction ou de service avec autorisation régulière de remisage à domicile

Un véhicule de fonction est attribué aux agents détachés sur emploi fonctionnel.

Un véhicule de service avec autorisation régulière de remisage à domicile est accordé aux agents exerçant des fonctions impliquant des déplacements quotidiens en dehors des horaires (directeur, directeur adjoint, chef de service aménagement ou éducation) ou plus marginalement en l'absence de parking sécurisé sur le lieu de travail.

Dans le cadre de l'autorisation de remisage à domicile, l'usage du véhicule à des fins personnelles pour des déplacements d'ordre privé est strictement interdit. En 2016, le nombre de bénéficiaires de cet avantage est sensiblement identique à celui de 2015 à la même date. Le montant déclaré, sur la base des barèmes Urssaf, s'établit comme suit :

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de bénéficiaire	51	53	48	47	48
Montant déclaré	75 558	66 695	69 126	72 044	73 917

III – Les orientations budgétaires

La préparation du budget 2018 s'effectue dans le contexte posé par le premier projet de loi de finances pour 2018 dévoilé par le gouvernement le 27 septembre dernier.

Une nouvelle fois, il prévoit de contraindre les dépenses des collectivités territoriales tendant à laisser penser qu'elles sont responsables du déficit public. Or il convient de rappeler que les collectivités sont tenues de voter leur budget en équilibre contrairement à l'Etat qui budgète plus de dépenses qu'il ne dispose de recettes.

Contrairement aux années précédentes, cette contrainte sur les finances des collectivités ne passe pas par une baisse massive des dotations de l'Etat mais par la mise en application d'un pacte financier entre les 319 plus importantes collectivités (dont le Département de l'Isère) et l'Etat.

Derrière les aspects attractifs de ce pacte financier, offrant une certaine visibilité sur les années à venir, se cachent des mesures inquiétantes pour les collectivités :

- Pour le bloc communal, la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages va remplacer une recette dynamique et soumise au taux décidé par les collectivités par une compensation de l'Etat figée. La baisse de 200 M€ (-17 %) de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des communes ainsi que du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) de 66 M€ (-17 %) va peser lourdement sur les recettes du bloc communal. On peut donc présager que les besoins de solidarité territoriale à l'endroit du Département s'exprimeront encore plus fortement que par le passé.
- Pour les Régions, la transformation de la DGF par une part de la recette de TVA pourrait être une bonne mesure si cela n'était pas contrebalancé par la suppression du fonds de 450 M€, décidé en 2017, pour l'exercice de la compétence de développement économique. Aussi, on peut craindre que la Région Auvergne-Rhône-Alpes réduise ses interventions dans ce domaine sur le territoire isérois.
- Pour les Départements, les dotations de l'Etat sont stables dans ce projet de loi. Mais la problématique du reste-à-charge sur les allocations individuelles de solidarité (AIS) demeure non résolue. Pour l'Isère, cela représente 156,7 M€ soit près de 14 % des recettes de fonctionnement.

Quant au pacte financier imposé par ce projet de loi de finances aux plus grandes collectivités, il prévoit une évolution des dépenses de fonctionnement plafonnée à 1,4 % pour les 5 années à venir pour les Départements. Si l'objectif peut sembler louable, il convient de rappeler que ce taux d'évolution inclut l'inflation. Aussi, en période d'inflation supérieure à 1,4 %, cela revient à imposer aux collectivités une baisse de leurs dépenses de fonctionnement en euros constant. Pour le Département, cela conduira à devoir limiter ses interventions dans certains domaines et à encore contraindre les frais de fonctionnement déjà largement réduits ces dernières années. Par ailleurs, il semblerait que la volonté gouvernementale soit de limiter l'endettement public en fixant un plafond à ne pas dépasser concernant la capacité de désendettement (à priori à 9 ans) et surtout en limitant la possibilité de recours à l'emprunt pour l'ensemble des collectivités. Pour l'Isère la déconnexion du montant du recours à l'emprunt de la capacité financière et du taux d'endettement sera particulièrement pénalisante pour financer les investissements, et notamment le plan de relance. C'est la double peine pour les collectivités qui font figurent de « bons élèves ».

Malgré ce contexte, le Département de l'Isère continuera d'investir pour l'avenir des Isérois et en faveur de l'économie locale (plan de relance de l'investissement), afin de soutenir l'activité et l'emploi, tout en limitant le recours à l'emprunt, de façon à contenir durablement notre endettement à un niveau raisonnable, et ainsi limiter la charge de nos frais financiers.

Ainsi, le budget de 2018 confortera les orientations de la Majorité départementale, qui agit conformément aux engagements pris devant les Isérois en 2015, et suivant 3 axes majeurs composant le « Bien vivre ensemble en Isère » :

- La famille, soutenue et accompagnée, depuis la naissance et jusqu'à la fin de vie.
- Le cadre de vie, indispensable au bien-être en Isère.
- L'attractivité du territoire, permettant de développer les richesses et d'assurer les solidarités territoriales.

Ces lignes directrices ne peuvent être déclinées sans une administration départementale efficiente et un budget maîtrisé.

I – La Famille

a) Politiques sociales

Le budget 2018 traduira la cohérence des axes transversaux sur l'ensemble des politiques sociales afin de :

- **Recentrer le budget départemental sur les politiques sociales prioritaires du Département.** Il s'agit notamment de consolider les moyens affectés à l'accueil en protection de l'enfance ; dynamiser l'accompagnement vers l'emploi et garantir le juste droit des allocataires du RSA ; développer une politique forte de soutien à la parentalité ; réaffirmer le pilotage départemental en matière de planification et d'éducation familiale ; renforcer le traitement du mal logement dans le cadre du Programme d'intérêt général « Sortir du mal logement » et le traitement de la précarité énergétique dans le parc privé.
- **Inscrire la protection de l'enfance dans le droit commun,** pour placer la famille au cœur de l'offre départementale ; garantir la cohérence et la continuité des accompagnements mis en œuvre pour l'enfant et sa famille ; développer des accueils innovants et des accueils alternatifs ; développer le réseau primaire ; faire évoluer les pratiques professionnelles ; renforcer le dispositif d'accueil familial ; repenser le projet pour l'enfant ; mettre en œuvre les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les structures de protection de l'enfance ; créer de nouvelles places pour fluidifier les dispositifs d'accueil ; renforcer la collaboration des services et gérer la situation de crise liée à l'arrivée importante de mineurs non accompagnés.

- **Développer l'engagement de réciprocité et de citoyenneté** auprès des publics accompagnés et aidés par le Département.
- **Assurer une équité de l'offre de services du Département sur l'ensemble du territoire**, par une répartition des places d'accueil en protection de l'enfance, d'accompagnement et de soutien à domicile ; par un meilleur accueil du jeune enfant notamment porteur de handicap ; dans le domaine de la planification et de l'éducation familiale ; de l'accompagnement des allocataires RSA vers l'emploi ; du suivi de la santé des enfants confiés ; de la lutte contre la désertification médicale ; de l'accès aux soins ; du soutien du projet de promotion de la vaccination contre les infections à papillomavirus humain (HPV)...
- **Renforcer le pilotage des dispositifs de la politique insertion jeunes en difficulté** (accompagnement jeunes adultes, fond d'aide aux jeunes, chantiers éducatifs, prévention spécialisée, animation de prévention...) et le fonctionnement des conférences territoriales de solidarité (CTS).
- **Maîtriser les dépenses sociales et s'assurer de la bonne utilisation des deniers publics**, en garantissant le bon fonctionnement des dispositifs de protection de l'enfance, en soutenant et contrôlant les partenaires habilités et financés par le Département (cellule départementale d'inspection des établissements de l'enfance et des personnes âgées installée en 2017 et pôle d'évaluateurs MNA) ; en renforçant les interventions de la cellule des contrôleurs RSA ; en asseyant le partenariat avec la CAF et les CCAS dans un souci de complémentarité par la mise en œuvre des conventions.

b) Personnes âgées et personnes porteuses de handicap

Les politiques en faveur des personnes âgées et des personnes souffrant de handicaps s'ouvrent en 2018 à un partenariat en forte évolution et à la réalisation des projets volontaristes pour mettre en œuvre :

- **Une lisibilité des perspectives et projets des partenaires** soutenus par le Département via des financements simplifiés et plus globaux à travers des contrats pluri annuels pour les établissements et services.
- **Un plan qualité à travers les missions d'intérêt général** plus fortement financées pour les services à domicile, notamment pour les personnes plus lourdement dépendantes.
- **Une équité d'accès aux services à domicile** pour tous et en particulier pour les habitants les plus isolés géographiquement.
- **Une information accessible** rassemblée sur un site web unique et sur une plateforme téléphonique pour toutes les questions liées à l'âge et la dépendance par la première année de l'expérimentation du projet « IsereADOM ».
- **Un renforcement de la coopération les acteurs de l'autonomie** par la mise en place des conférences de financeurs et du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), instances de coordination et de consultations.

c) Education, jeunesse et sport

Le budget 2018 traduira l'intérêt particulier porté aux domaines de l'éducation, de la jeunesse et du sport dans un objectif d'universalité. Ainsi, c'est un budget au service de tous les collégiens, y compris les 11 000 collégiens des collèges privés sous contrat, qui réaffirmera les ambitions suivantes :

- poursuivre le **développement d'une politique éducation moderne s'appuyant sur le développement du numérique** pour permettre aux établissements et aux élèves de bénéficier de méthodes pédagogiques nouvelles et d'avenir.
- **Optimiser les conditions d'accueil des élèves et des agents départementaux dans les collèges** : la rénovation, la réhabilitation et la sécurisation des collèges se poursuivent grâce aux investissements programmés sur l'ensemble du mandat.

- **Mettre en lien le PICC « Pass Isérois du Collégien Citoyen » et les contrats d'objectifs tripartites** (EPLÉ-établissement public local d'enseignement, DSDEN-direction des services départementaux de l'Education nationale et Département) pour renforcer l'articulation des interventions de l'Education nationale et du Département afin de créer les conditions de la réussite de tous les élèves.
- **Optimiser et réhabiliter les internats** dans les territoires, afin de mieux appréhender les préoccupations d'insertion et de promotion sociales.
- **Poursuivre les démarches de mutualisation des équipements scolaires hors temps dédié** à la formation initiale et continue en travaillant sur l'accessibilité à l'usager de nos bâtiments hors temps scolaire ainsi qu'à l'étude de faisabilité d'une plateforme collaborative.
- **Poursuivre le plan jeunesse** qui se traduit par une expérimentation sur 4 territoires en mesure de contractualiser un « Contrat territorial jeunesse » avec l'ensemble des acteurs concernés.
- **Contribuer et promouvoir le développement des sports de nature** pour tous les publics au travers du schéma départemental qui vise à aménager et sécuriser les sites de pratiques avec la prise en compte des enjeux environnementaux et de cohabitation.
- **Accompagner les collectivités dans la construction d'équipements sportifs** en direction des collégiens (gymnase, piscine, structure artificielle d'escalade...).
- **Conforter le sport comme un facteur d'attractivité du territoire** : les aides renouvelées aux clubs sportifs isérois avec la mise en œuvre de nouveaux critères pour les contrats « Sport Isère » appuient la dynamique sportive. Les aides aux sportifs de haut niveau valorisent les sportifs locaux, dont certains seront les ambassadeurs lors des manifestations sportives en Isère.

II – Le cadre de vie

Le cadre de vie est un enjeu stratégique pour le quotidien des Isérois mais également pour assurer un développement et un avenir pérenne pour le territoire.

a) Routes

Le budget 2018 s'inscrit dans la continuité avec la volonté de soutenir l'activité des entreprises iséroises, la création d'emploi et l'attractivité du territoire, en maintenant un budget d'investissement élevé incluant les opérations du plan de relance décidé en 2015, avec comme ambitions de :

- **Poursuivre la sécurisation du réseau routier** : traitement des points singuliers, protection contre les risques naturels, aménagements en faveur des modes doux... ;
- **Améliorer la desserte des zones d'attractivité et des secteurs en plein développement**, en adaptant les caractéristiques du réseau structurant. 2018 verra ainsi la poursuite d'opérations comme le doublement de la RD1006 à L'Isle d'Abeau, le contournement d'Aoste RD592, l'accès au nouvel hôpital de Voiron RD1076 et le lancement de nouvelles opérations en travaux telles que la reconstruction du pont de la Buisnière RD166. Le Département restera aussi très mobilisé comme signataire du protocole d'aménagement de l'A480 et financeur de l'échangeur du Rondeau ;
- **Garantir la conservation du patrimoine** (chaussées, ouvrages d'assainissement, confortement des ouvrages d'art), en limitant ainsi les interventions d'entretien curatif ;
- **Maintenir le niveau de service offert aux usagers** tout en procédant à des adaptations organisationnelles, permettant de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Le programme d'investissement portant sur les centres d'entretien routier se poursuit, dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail des agents ;

- Poursuivre les expérimentations en participant à des projets partenariaux innovants portant sur les systèmes de dialogue infrastructure/véhicules, avec l'apport de financements européens et en testant sur les routes départementales de nouveaux matériaux, procédés de mise en œuvre, matériels proposés par les entreprises pour l'entretien.

b) Transports

A partir de l'année 2018, le transfert des compétences transports scolaires, des transports non urbains à la Région et de l'aménagement et l'exploitation des gares routières à la Région sera effectif en année pleine. Même si la Région nous délègue une grande partie de l'exercice de cette compétence, une attribution de compensation d'un montant de l'ordre de 10 M€ devra être versée par le Département à la Région.

Afin d'assurer une continuité dans la politique *Transisère* et en particulier le maintien de la gratuité pour les scolaires, le Département a décidé d'accepter la délégation de compétence jusqu'au 31 décembre 2022.

Hors réseau *Transisère*, les orientations se déclinent selon les axes suivants :

- **Conforter et développer l'aéroport Grenoble Alpes Isère** : poursuite de la stratégie de maillage régional aéroportuaire afin de faire de cet équipement un levier de croissance de l'activité économique et touristique.
- Agir auprès des acteurs en charge du ferroviaire pour rendre la desserte de l'Isère et en particulier du bassin grenoblois plus robuste et plus rapide depuis Lyon.
- **Faciliter le parcours des usagers en améliorant l'accessibilité aux transports** et la pratique multimodale (informations voyageurs via itinisère entre autres, aménagement de parkings relais...) et en expérimentant des solutions alternatives « au tout véhicule individuel » et aux transports en commun en zone peu dense.
- **Maîtriser les dépenses liées au transport des élèves handicapés** en réinterrogeant les critères d'éligibilité, dans un objectif d'inclusion.

c) Aménagement du territoire

Si l'Isère est riche de son agriculture et de ses forêts, l'exécutif a mis en place des politiques foncières, environnementales, et aquatiques volontaristes pour parvenir à un développement équilibré. Les orientations retenues en matière d'aménagement du territoire portent sur les axes suivants :

- Piloter la régie départementale en vue d'une évaluation et **valorisation des espaces naturels sensibles (ENS)** auprès des acteurs locaux.
- **Mettre en œuvre le Pôle agroalimentaire isérois** grâce à la structuration de circuits de proximité, rémunérateurs pour les agriculteurs : poursuite des aides aux investissements pour les agriculteurs et les industries agroalimentaires, des travaux sur les abattoirs du Fontanil (attractivité et salle de découpe/transformation), orientation des conventions avec les organismes agricoles vers la mise en lien offre/demande et la qualité des produits, exemplarité du Département dans les achats alimentaires des collèges et diffusion de cette expérience auprès d'autres acheteurs publics, déploiement du volet agroalimentaire de la marque territoriale.
- Etablir un programme d'investissements pour davantage **mobiliser la ressource en eau dans un contexte de sécheresses** récurrentes, notamment en période estivale.
- Renforcer les engagements financiers pour **l'amélioration de la productivité de l'exploitation forestière et l'aide à la modernisation des entreprises de la filière bois**, avec un règlement d'intervention élargi à tous les maillons de la filière : en entreprises de travaux forestiers (ETF), transporteurs, entreprises de 1ère et 2ème transformation.

- Poursuivre l'**optimisation des plateaux techniques et des compétences des équipes des laboratoires départementaux** (Isère, Savoie et Haute Savoie), outils stratégiques de proximité au service des filières d'élevages, de l'hygiène alimentaire et de la santé animale, au bénéfice de la profession agricole et du développement rural.
- Confirmer le **soutien du Département en matière d'alimentation en eau et d'assainissement auprès des territoires ruraux** conformément aux engagements pris en 2016 : la mise en œuvre des dispositifs adossés sur la dotation départementale et la taxe d'aménagement, la mise à disposition d'une assistance technique pour mettre à niveau les équipements et préparer les transferts de compétences prévus par la loi NOTRe, l'expertise par la réalisation d'études sur la ressource en eau et l'équipement de sources pour le suivi des débits et la valorisation des résultats sur l'observatoire de l'eau, ...
- **Adapter l'accompagnement de la structuration des collectivités** à la mise en place de la compétence « GEMAPI » en développant une offre de service pour l'ensemble du département, ainsi que l'aide à l'émergence de projets d'aménagement intégrés de rivières par des participations statutaires à l'Association des Dignes de l'Isère et au SYMBHI (poursuite des travaux des tranches 2 et 3 d'Isère amont).
- **Prolonger et adapter le partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse** dans le cadre de l'élaboration de son XIème programme d'intervention, mais sans compenser la baisse des crédits annoncée par l'Etat.
- **Mobiliser les outils d'aménagements fonciers** du Département (PAEN, Règlementation boisement, friches agricoles, ...) au bénéfice de la préservation du foncier agricole et naturel et en accompagnement des EPCI volontaires (PAEN du Touvet et de la CAPI, Travaux de l'OFPI, conventions partenariales avec la SAFER, ...).

III - L'attractivité du territoire

En matière d'attractivité, l'action départementale contribuera au développement des richesses du territoire et d'assurer les solidarités au sein de l'Isère. Les leviers d'actions portent sur les politiques culturelles, le développement, l'innovation, la recherche, le tourisme, la montagne et les réseaux.

a) la Culture

Le budget 2018 confirme la volonté forte que s'est fixée la majorité, à savoir : « la culture pour tous et partout ». Aussi, en 2018 le Département accentuera ses efforts dans tous les domaines de la culture et du patrimoine :

- **Poursuite des actions de préservation et de valorisation de la culture et du patrimoine** isérois par les expositions temporaires des 10 musées départementaux notamment autour du 50^{ème} anniversaire des JO de 1968, le projet du nouveau bâtiment des archives départementales, l'avancement du projet du 11^{ème} musée consacré à Champollion.
- **Poursuite du soutien volontariste** de la permanence comme de l'émergence de la **vitalité artistique** qui participe à l'épanouissement des personnes mais aussi à l'attractivité et au rayonnement du territoire isérois, tenant ainsi une place d'importance dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- **Déploiement du plan lecture** en favorisant les réseaux ou encore l'accès aux ressources numériques.

- **Soutien de la pratique amateur** par le schéma départemental des enseignements artistiques, les subventions aux associations et aux scènes ressources.
- **Garantir l'élargissement des publics et des pratiques culturelles** par des actions transversales telles que Paysage→Paysages, le renforcement des collaborations avec les acteurs du territoire.

b) Solidarité territoriale

Le Département, dans un contexte de recomposition des échelons territoriaux et de difficultés économiques et sociales est un acteur majeur des solidarités et de l'attractivité du territoire. Il participe notamment à son développement par un accompagnement fort des EPCI et communes qui se concrétise grâce au :

- Positionnement comme **l'interface et l'échelon pertinent auprès de la Région et les EPCI** en articulant l'action publique entre ces trois collectivités, et en facilitant l'accès aux dispositifs d'aides.
- Coordination de son intervention avec les différents dispositifs **d'aide à l'investissement aux collectivités** (contrat Ambition Région, contrats de ruralité, soutien aux centre-bourgs...).
- Amplification de son action d'acteur de proximité en **ouvrant plus largement les 13 maisons du Département aux services publics** et aux partenaires et en animant le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public, en lien avec les opérateurs, l'Etat et les EPCI.
- Structuration des outils et moyens qui contribuent au **dynamisme territorial** et à l'aménagement du territoire, et ainsi facilite leur accès pour les communes et EPCI.
- Participation à la **structuration et à l'équilibre des territoires** à travers son soutien aux projets des collectivités pour mieux répondre aux enjeux de demain.

c) Développement, recherche, innovation et fonds européens

Le Département est riche de ses spécificités territoriales et de son dynamisme entrepreneurial, de recherche et d'innovation. Dans le cadre de sa politique de développement, il entend :

- **Démultiplier l'action de son cœur de compétences** par une collaboration avec les organismes et réseaux du tissu socio-professionnel, de la recherche et de l'innovation.
- **Poursuivre son engagement dans le secteur de la recherche et de l'innovation**, dans le cadre du SRESRI, et pour la diffusion de l'innovation au plus près des territoires.
- **Organiser une ingénierie** pour les partenariats et financements externes, et singulièrement les fonds Européens.
- **Intervenir sur les équilibres territoriaux**, et interagir sur les territoires à fort enjeu, et piloter des grands projets structurants.
- Anticiper pour préserver sa capacité à agir en faveur des **dynamiques et des solidarités** territoriales, par une prospective permettant de construire des scénarios d'évolution à court et moyen terme.

d) Tourisme, montagne et station

Le secteur touristique connaît actuellement des mutations majeures : passage de l'économie de service à l'économie d'expérience, passage du tourisme de loisirs au tourisme de « réparation », prise de pouvoir des agences digitales internationales sur la distribution de l'offre touristique, évolutions climatiques qui vont nécessiter à terme de revoir le modèle économique des stations de montagne. Face à ces bouleversements, le Département a pour ambition :

- **D'accompagner les acteurs du tourisme** pour s'adapter aux nouvelles attentes des consommateurs et ainsi conforter la destination Isère dans le top 10 des destinations françaises.
- **De mettre en place une stratégie de mise en expérience de l'offre touristique** de l'Isère et d'animation d'une communauté d'habitants pour renforcer l'attractivité de la destination et la notoriété de la marque Alpes(h)ère.
- **D'accompagner et de soutenir les collectivités et professionnels** pour améliorer la compétitivité des territoires, en particulier avec les Contrats de Performance (CPAI) de montagne et de plaine, la réhabilitation de l'immobilier de loisir et en partageant une expertise au service des opérateurs privés et publics pour leurs stratégies et projets de développement touristique. Il s'agit, également, de préciser les cadres et conventions induites par la nouvelle répartition des compétences, notamment avec la Région et la Métropole.
- **D'engager des démarches prospectives** avec les projets « station du futur », « faisabilité de production de neige de culture », « Vélo à assistance électrique » pour préparer le territoire aux enjeux de demain et fédérer les acteurs autour de l'innovation et d'une ambition partagée.

e) Très haut débit

Sans intervention publique, et si les opérateurs privés concrétisent en totalité leurs intentions d'investissement, seules 46 communes iséroises pourraient bénéficier d'ici 2021 d'une couverture en fibre optique jusqu'à l'abonné. Le réseau d'initiative publique piloté par le Département de l'Isère a été lancé afin de lutter contre une fracture numérique qui menace 486 communes en Isère. Les effets attendus pour le territoire sont stratégiques :

- un effet sur le cadre de vie des Isérois (couverture de tous les logements) ;
- un effet sur l'attractivité du territoire et son développement économique (couverture des entreprises).

Pour ce faire, il convient de :

- **Couvrir totalement le territoire d'ici 2021**, 330 000 prises sur l'ensemble des EPCI permettant de couvrir 70 % des isérois seront déployées, en vue d'une couverture totale des entreprises et des particuliers d'ici 2024 ;
- **Optimiser le coût pour le contribuable par la couverture territoriale massive**, afin de créer la masse critique suffisante pour attirer les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) et leur permettre d'asseoir une politique commerciale efficace et globale auprès des clients ciblés (entreprises, particuliers et objets connectés).

VI- Les ressources et moyens

A l'instar de l'ensemble des collectivités et plus encore des Conseils départementaux, le Département doit maîtriser ses ressources et les moyens nécessaires à la déclinaison opérationnelle des axes développés ci avant. Les actions portées dès le début du mandat et accentuées au budget 2018 visent 3 objectifs majeurs :

- **Maitriser les dépenses de fonctionnement**, par l'optimisation des surfaces occupées par les services départementaux, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments occupés par les services, la mutualisation des sites avec nos partenaires, l'efficience des moyens mis à disposition notamment en déployant les technologies de l'information et de la communication, la mise en place d'une véritable politique « achat » à l'échelle de la collectivité, l'amélioration de l'accès à la commande publique, la maîtrise de la masse salariale, ...
- **Accompagner les agents dans leur vie professionnelle** en accompagnant leur parcours individuel et améliorant la qualité de vie au travail,
- **Suivre une stratégie budgétaire contrôlée** : il conviendra de gérer les deniers publics du Département avec exigence pour garantir la stabilité de la fiscalité (taxe sur le foncier bâti et DMTO) tout en soutenant l'économie locale. En effet, cette maîtrise de nos dépenses de fonctionnement permettra de financer nos investissements en ayant un recours limité à l'emprunt de façon à contenir durablement notre niveau d'endettement et ainsi limiter la charge de nos frais financiers.

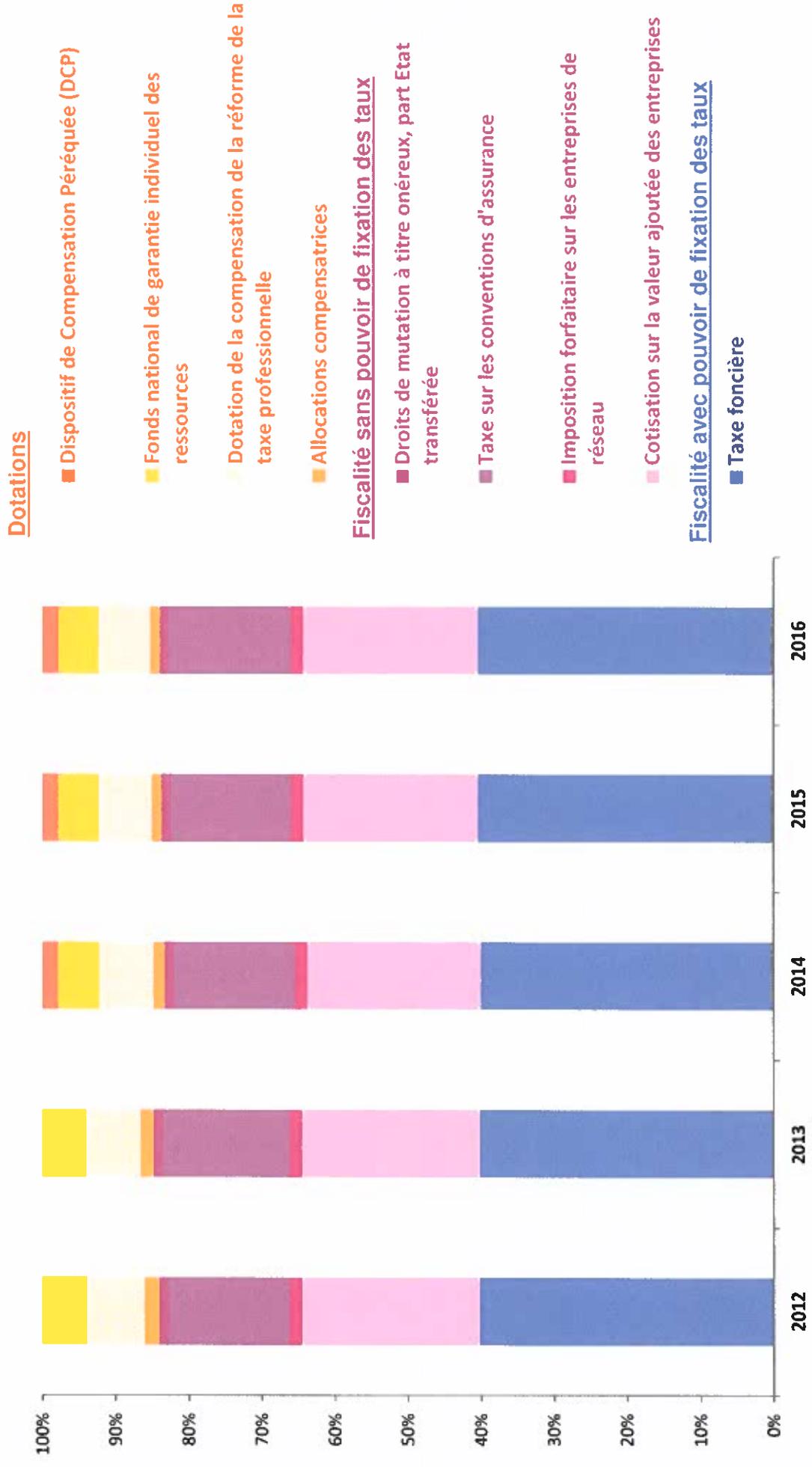
Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de ce rapport et d'en débattre.

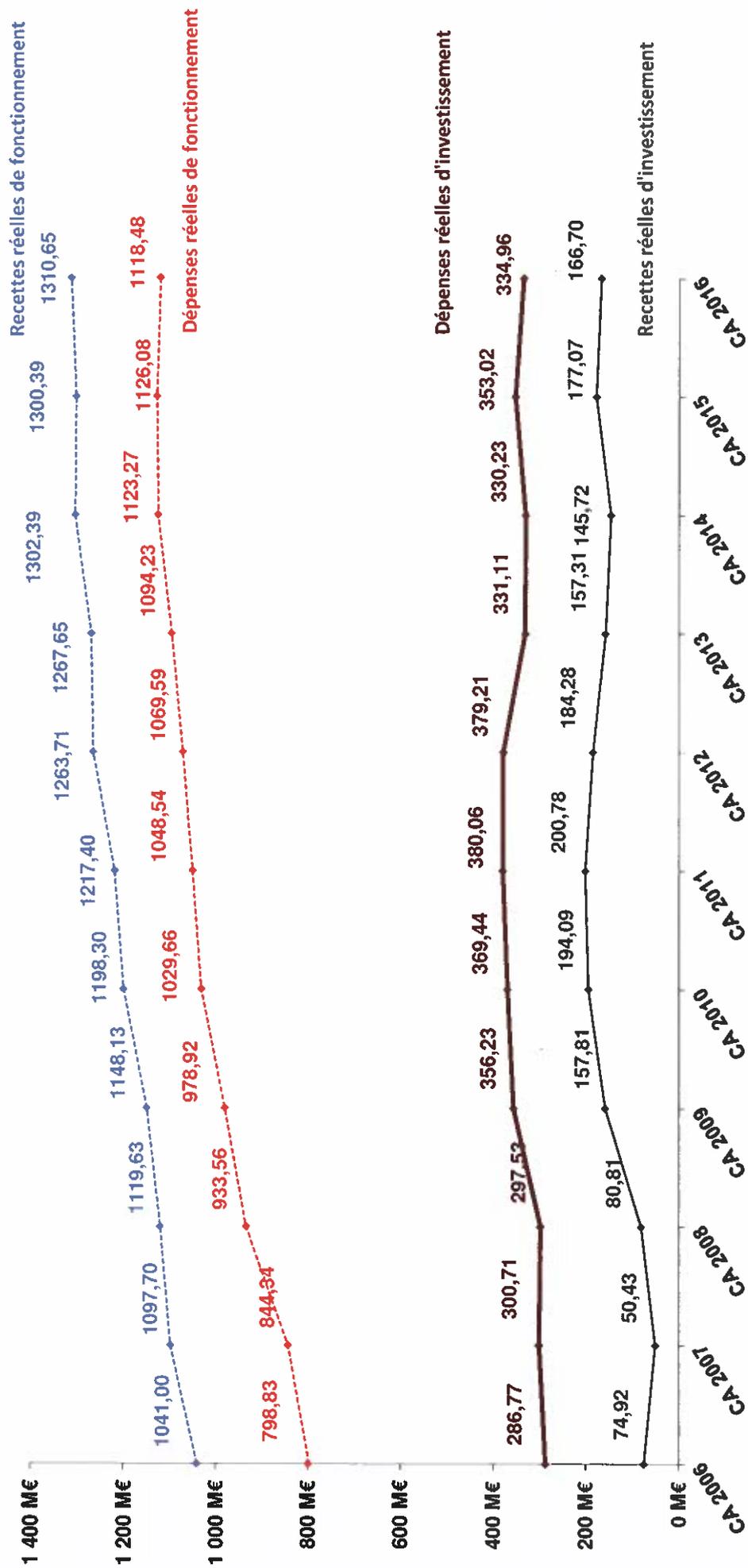
Le Président,

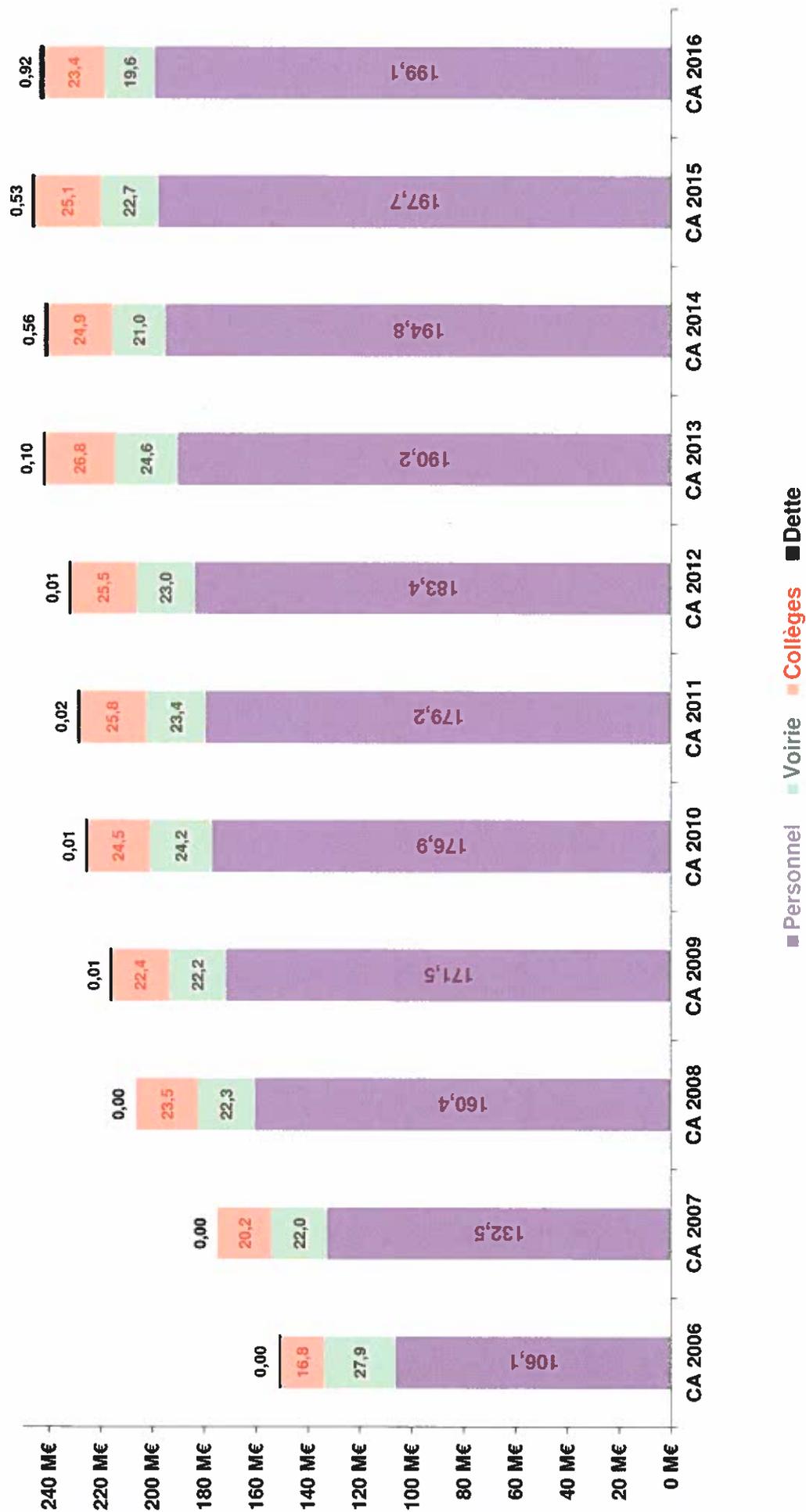
A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned below the text 'Le Président,' and above the name 'Jean-Pierre Barbier'.

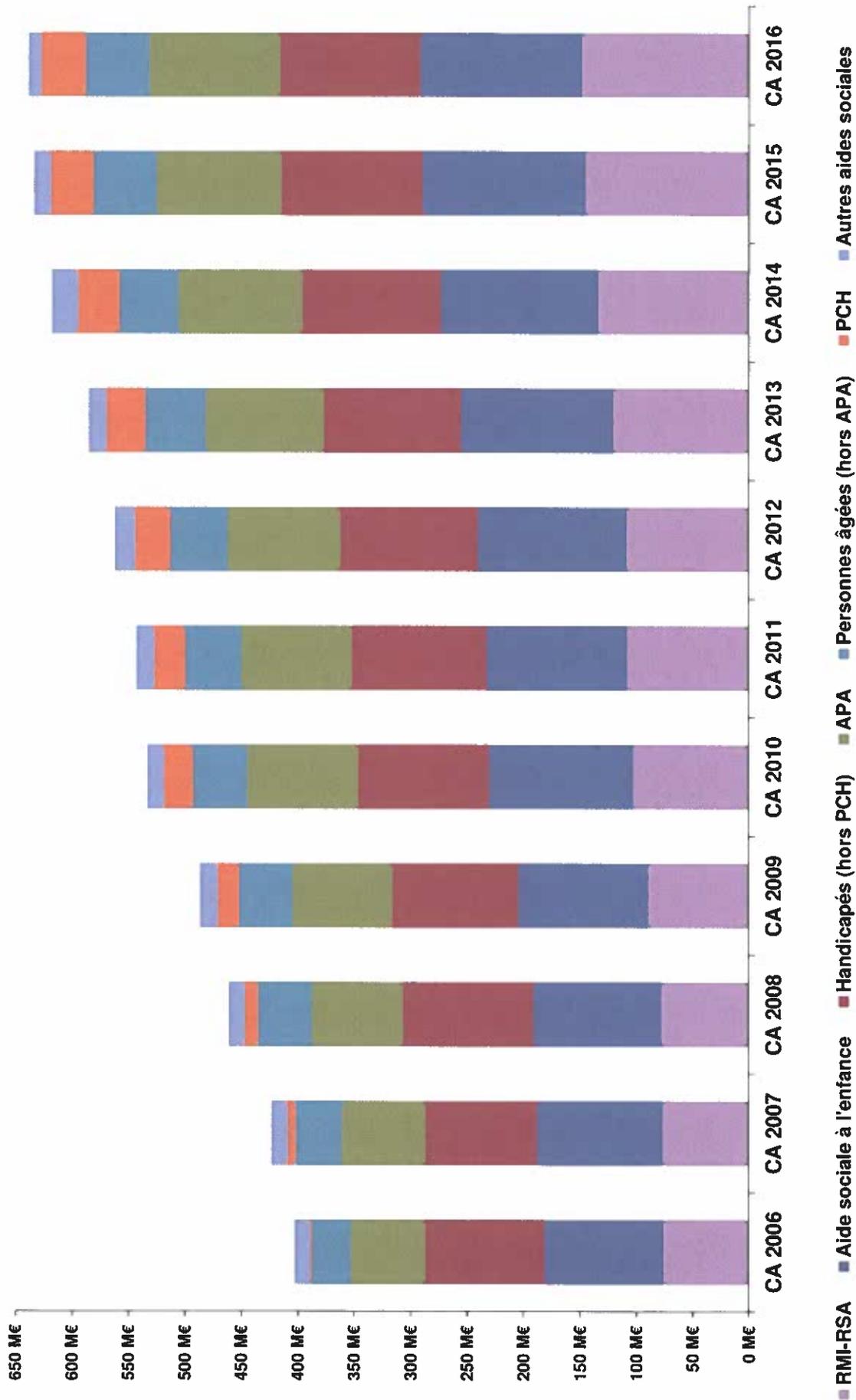
Jean-Pierre Barbier

Evolution de la répartition des recettes du "panier fiscal" entre 2012 et 2016

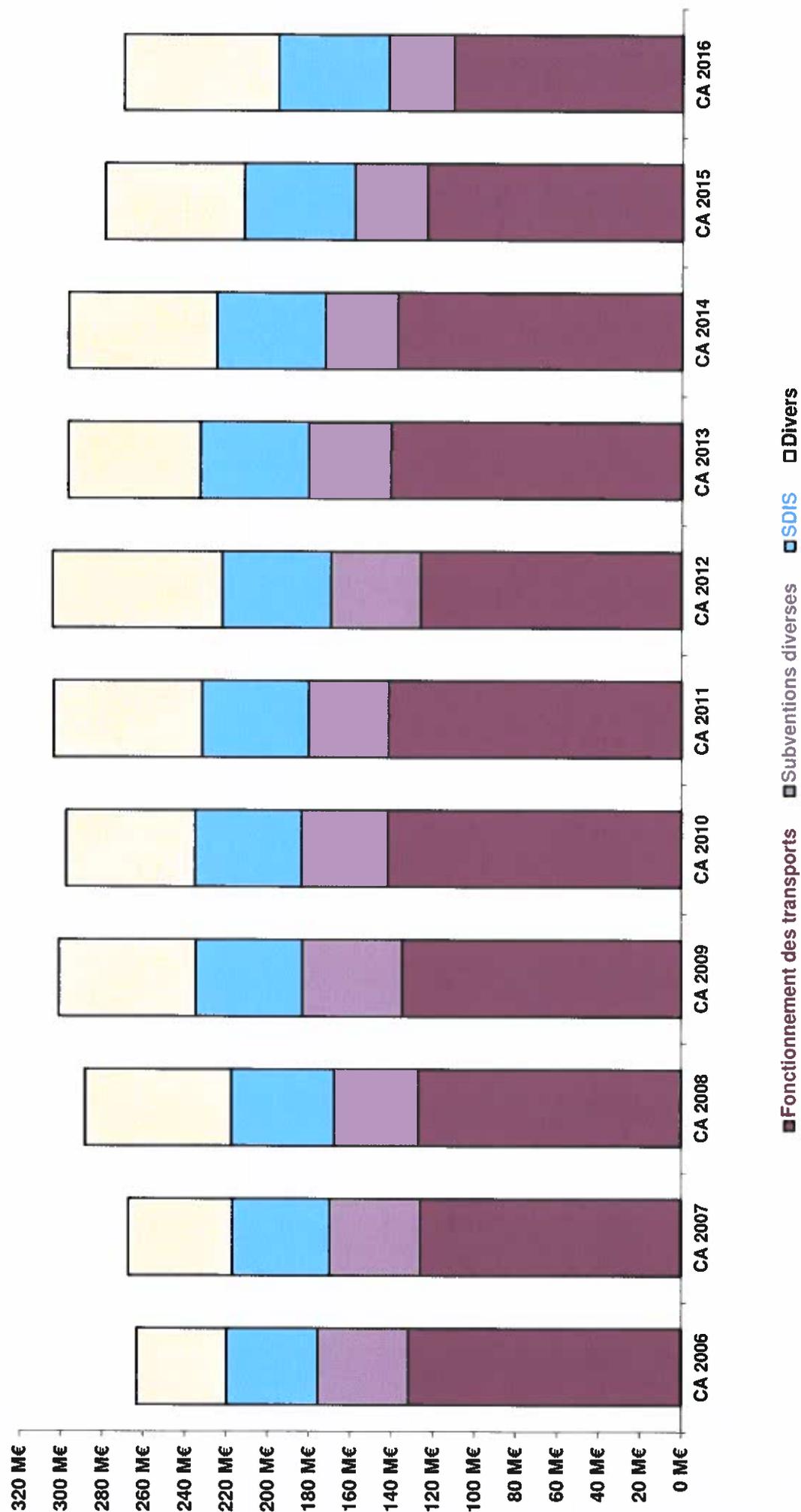


EVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

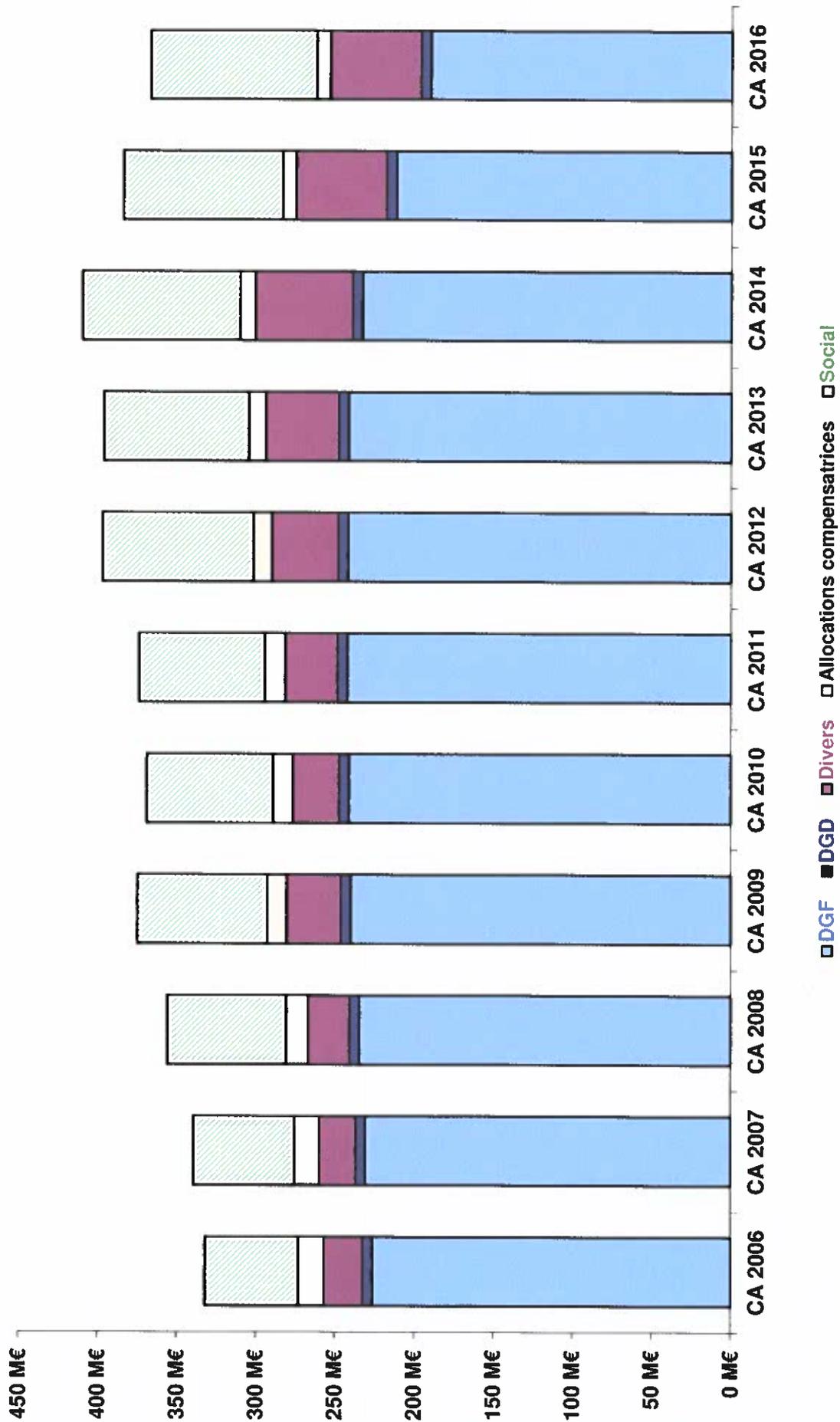
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE L'AIDE SOCIALE

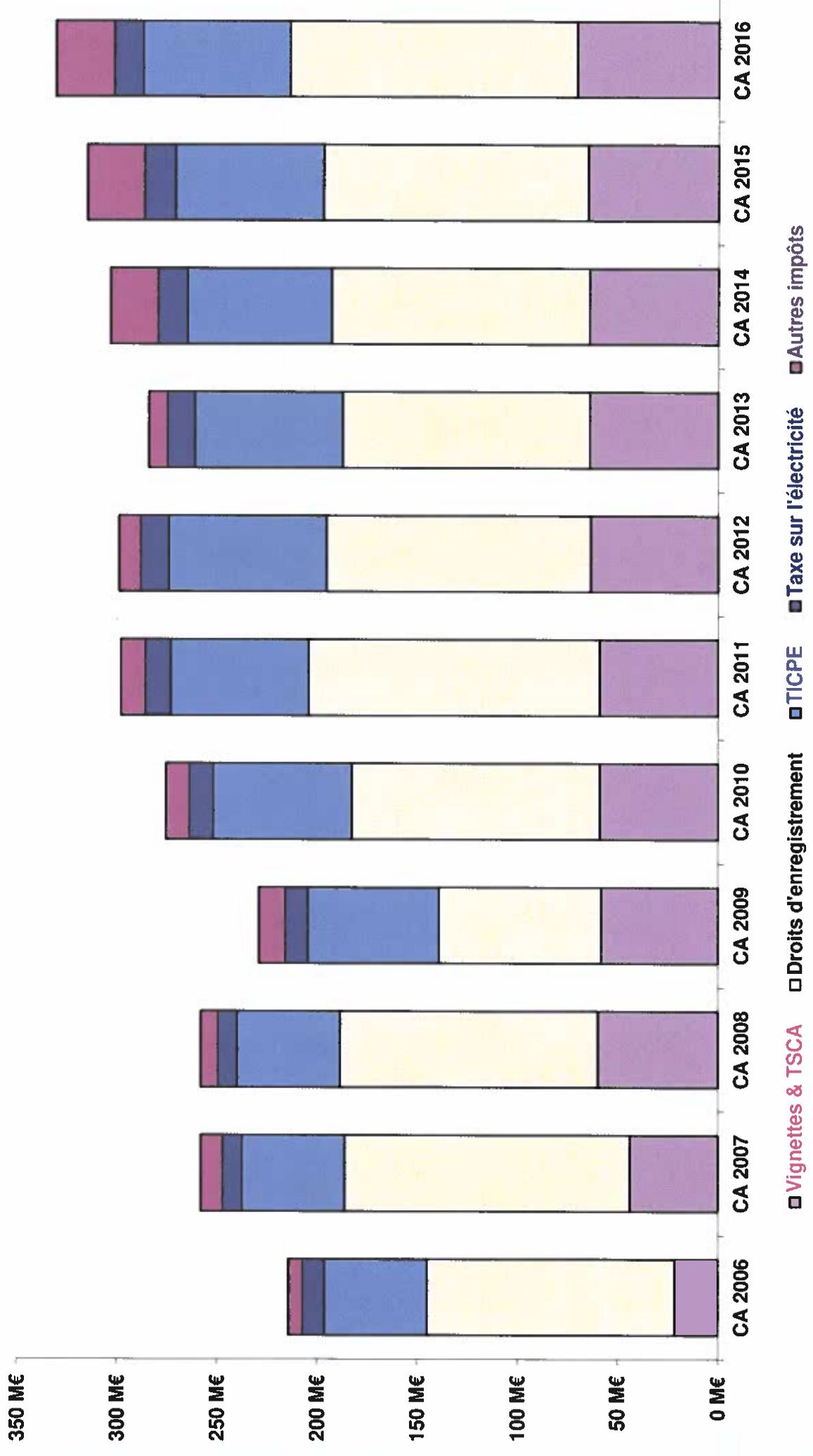
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

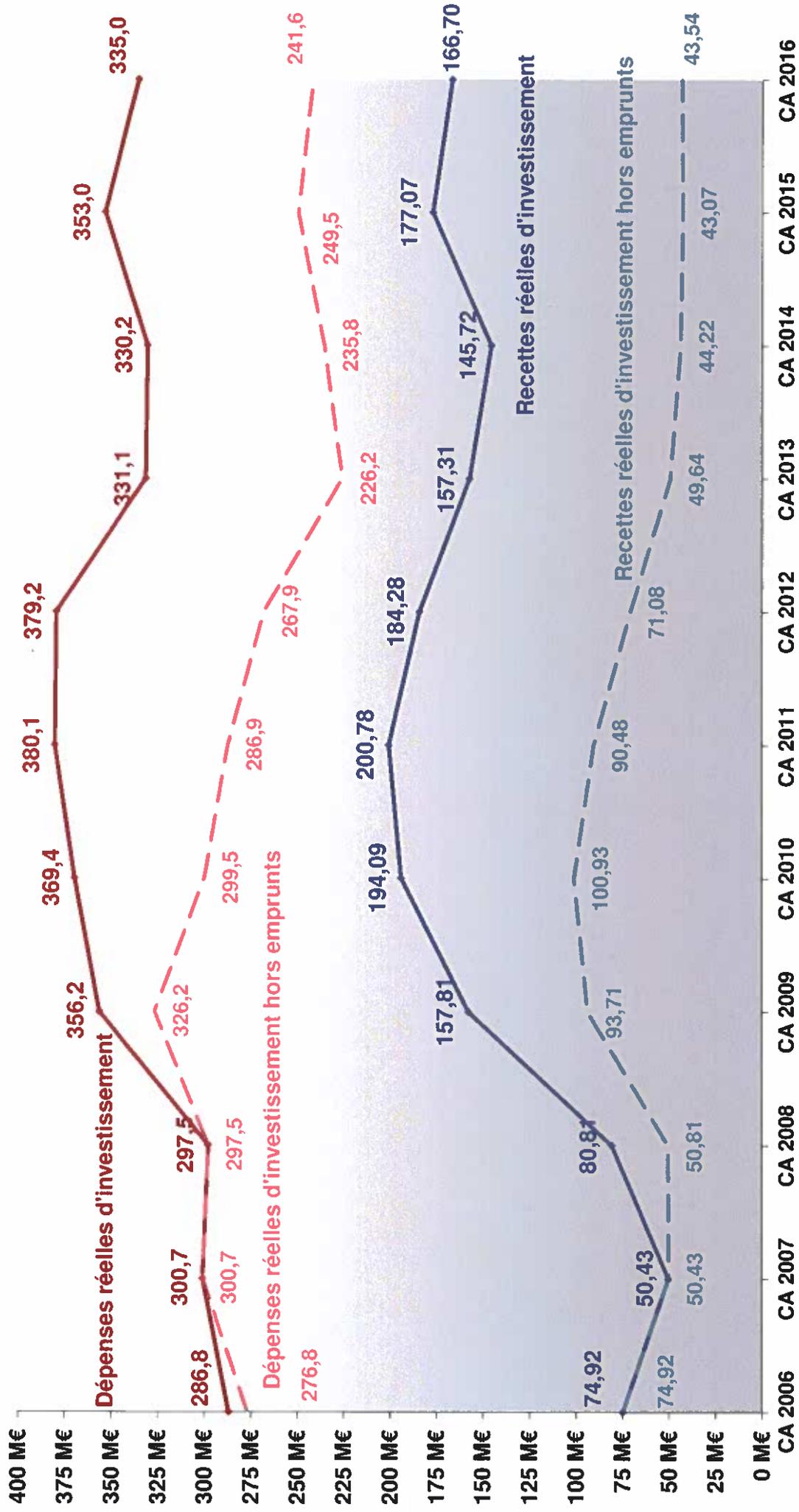


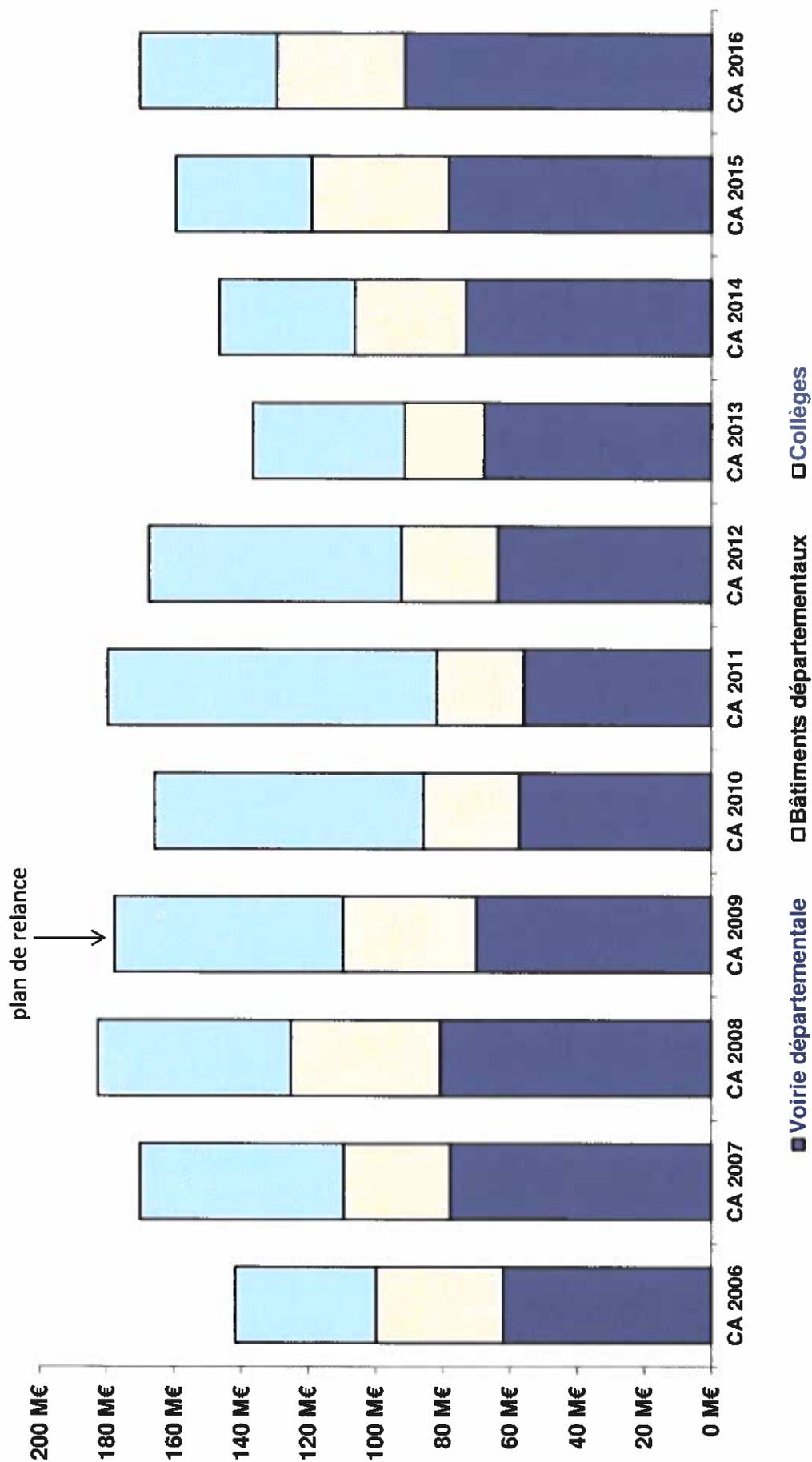
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS FISCALITE

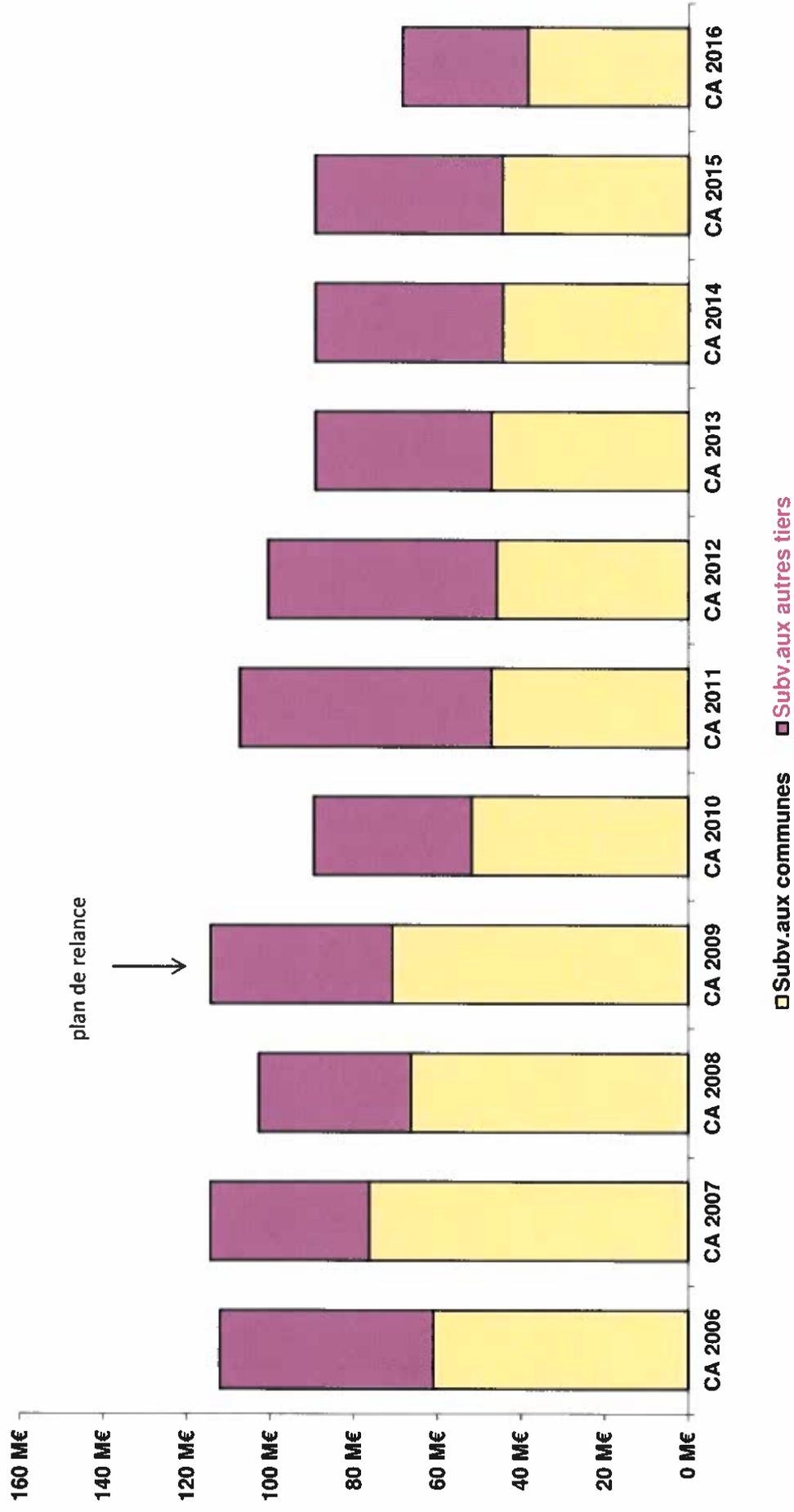


RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT FISCALITE INDIRECTE

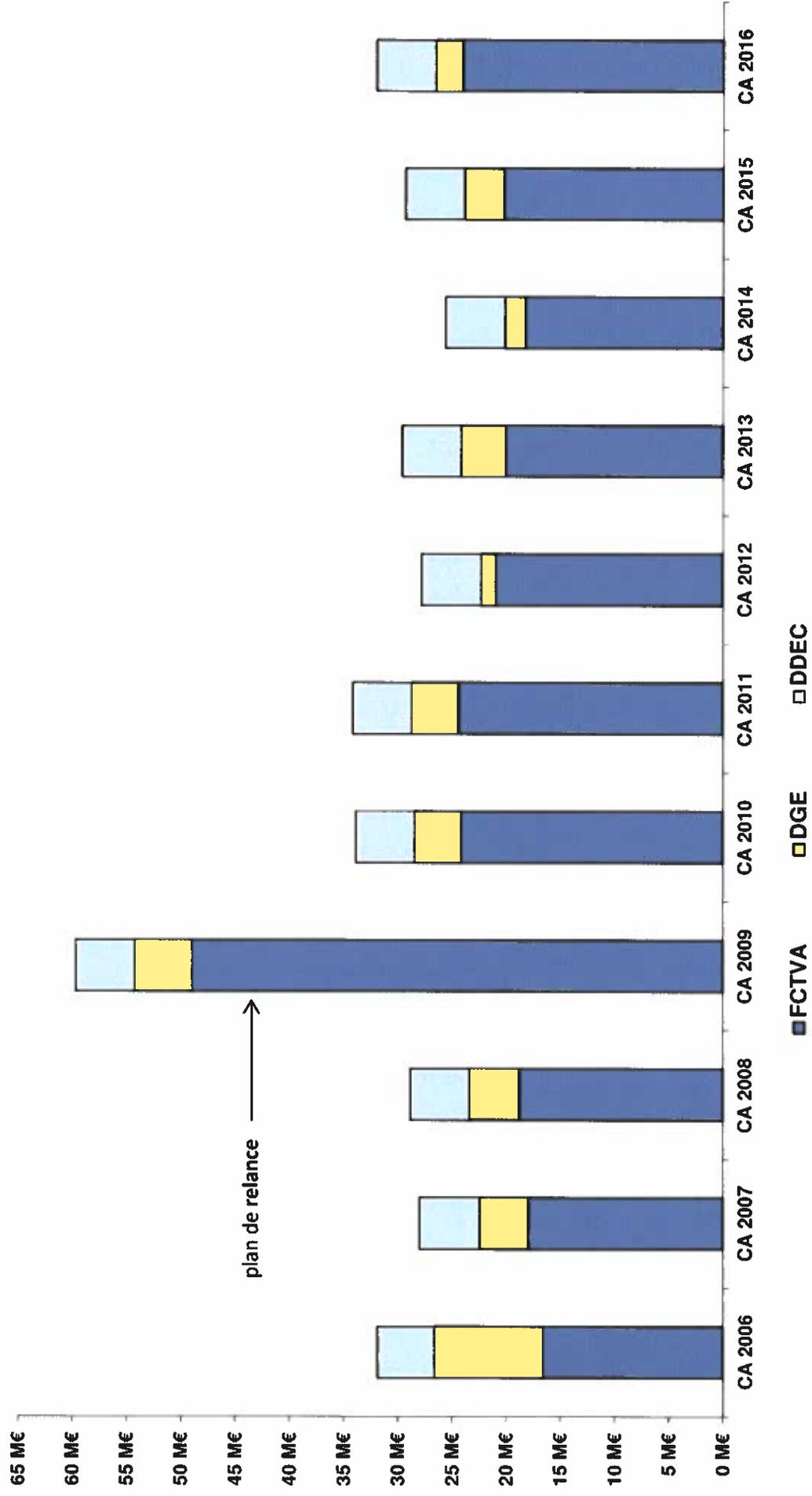


EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

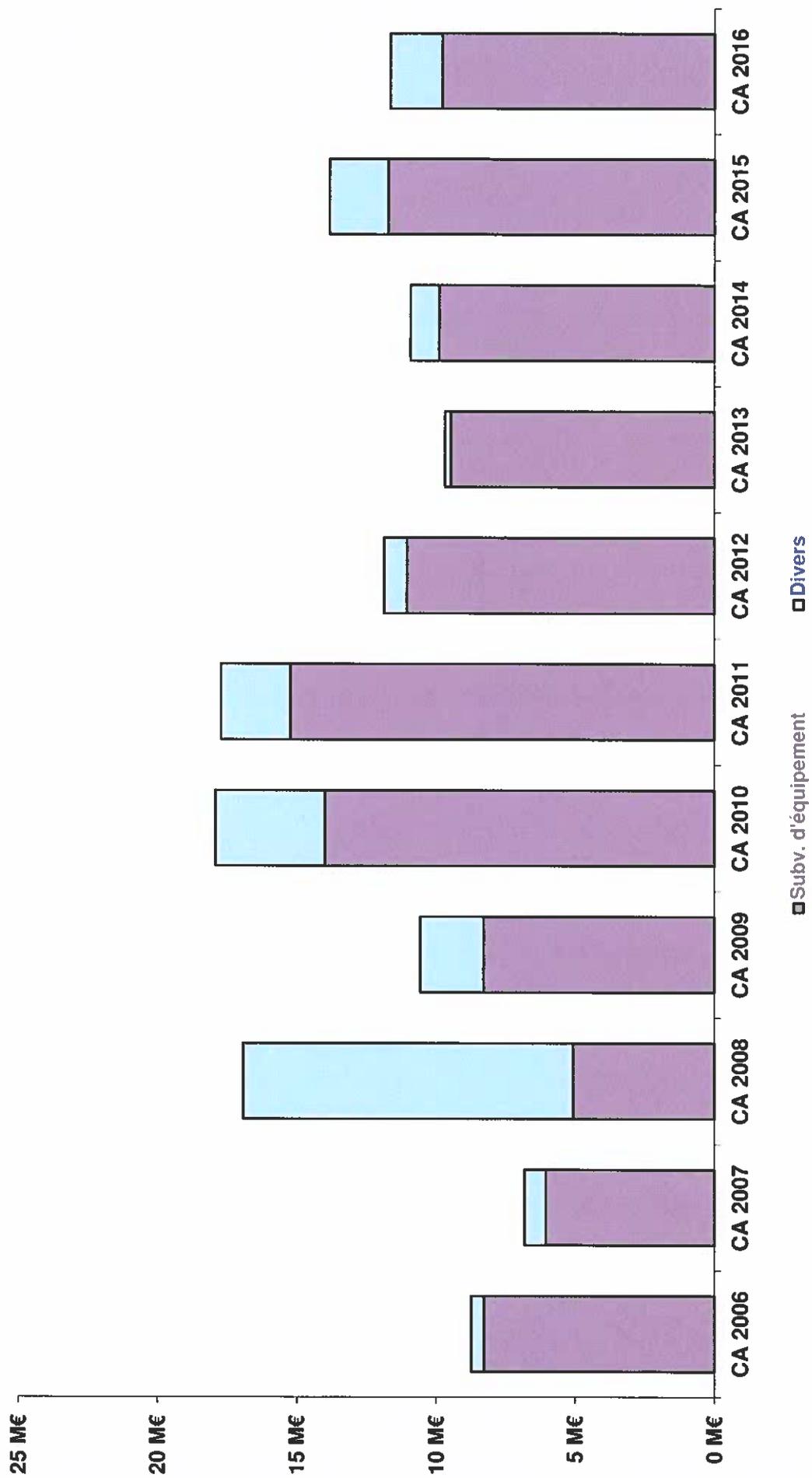
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT en MAITRISE D'OUVRAGE

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT aux TIERS

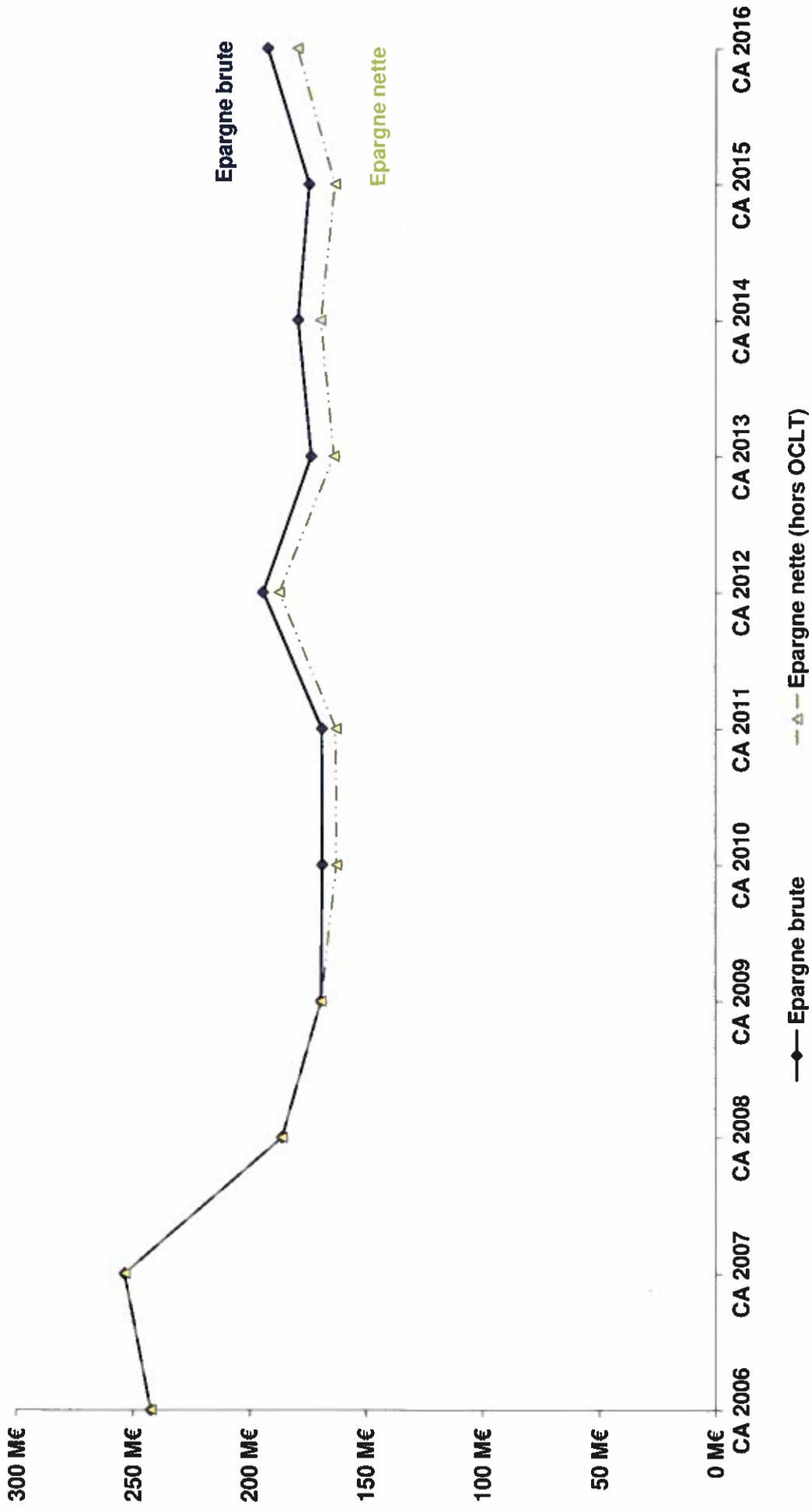
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNTS



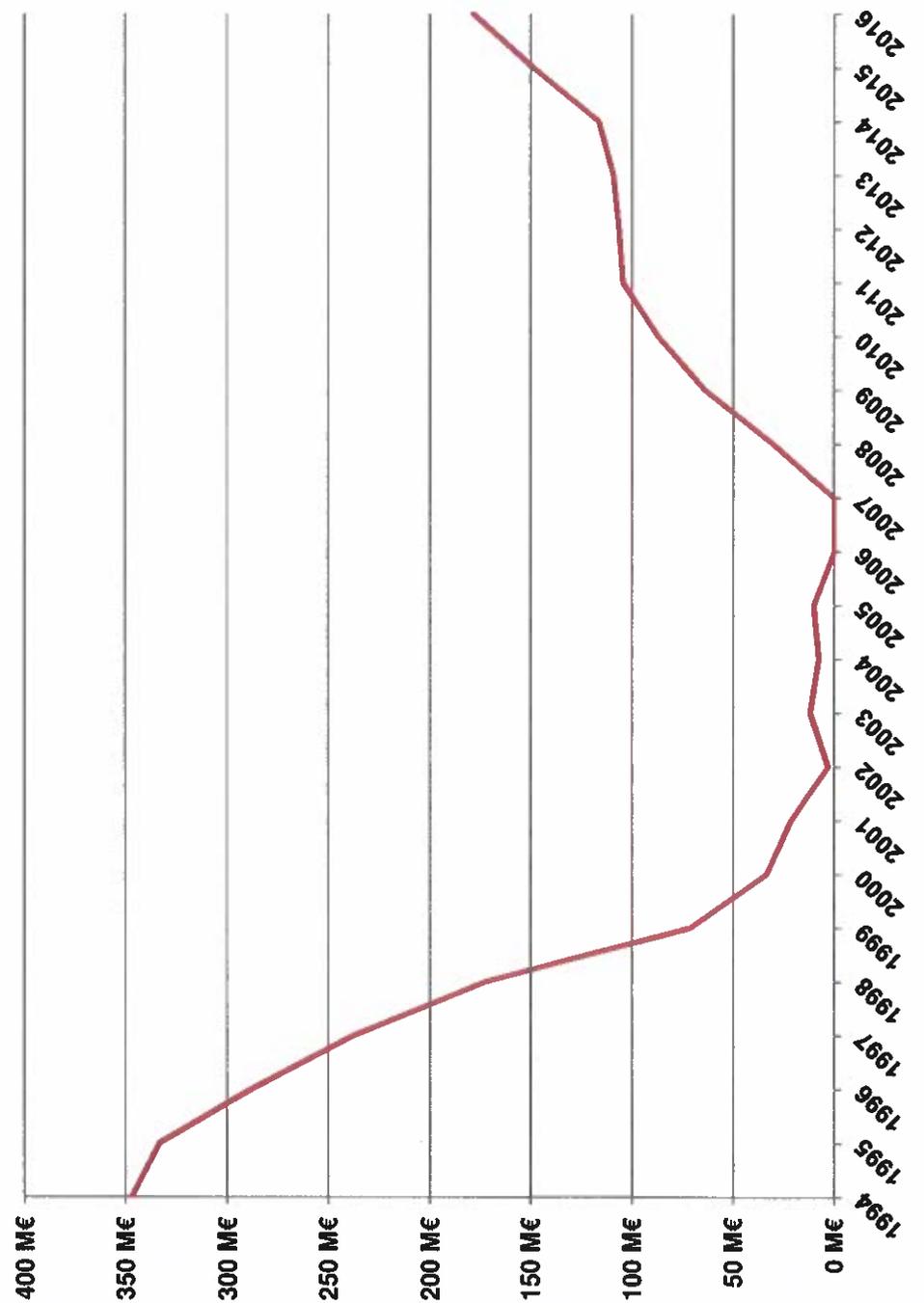
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNTS



EVOLUTION DE L'EPARGNE



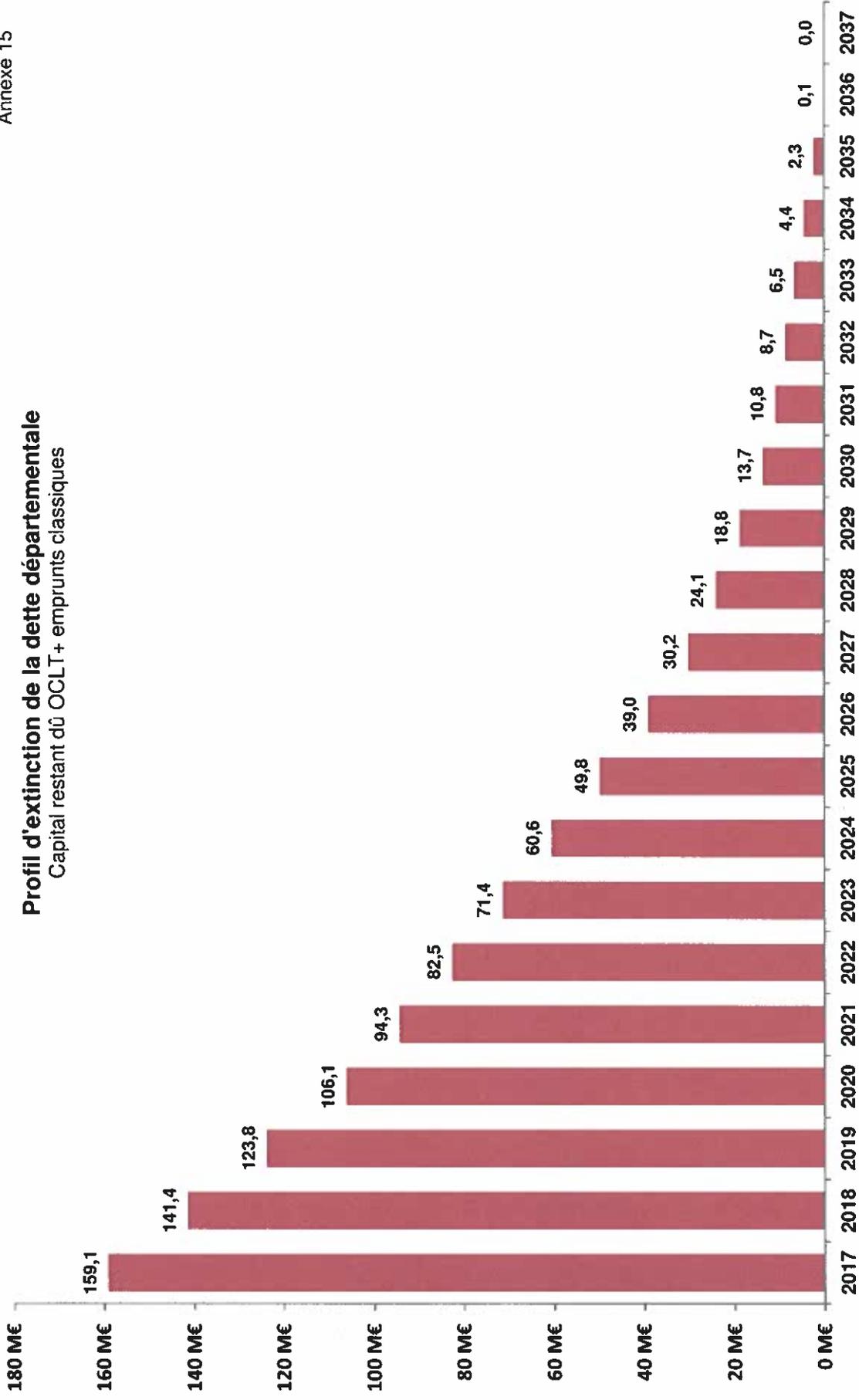
Encours dette départementale au 31/12-N



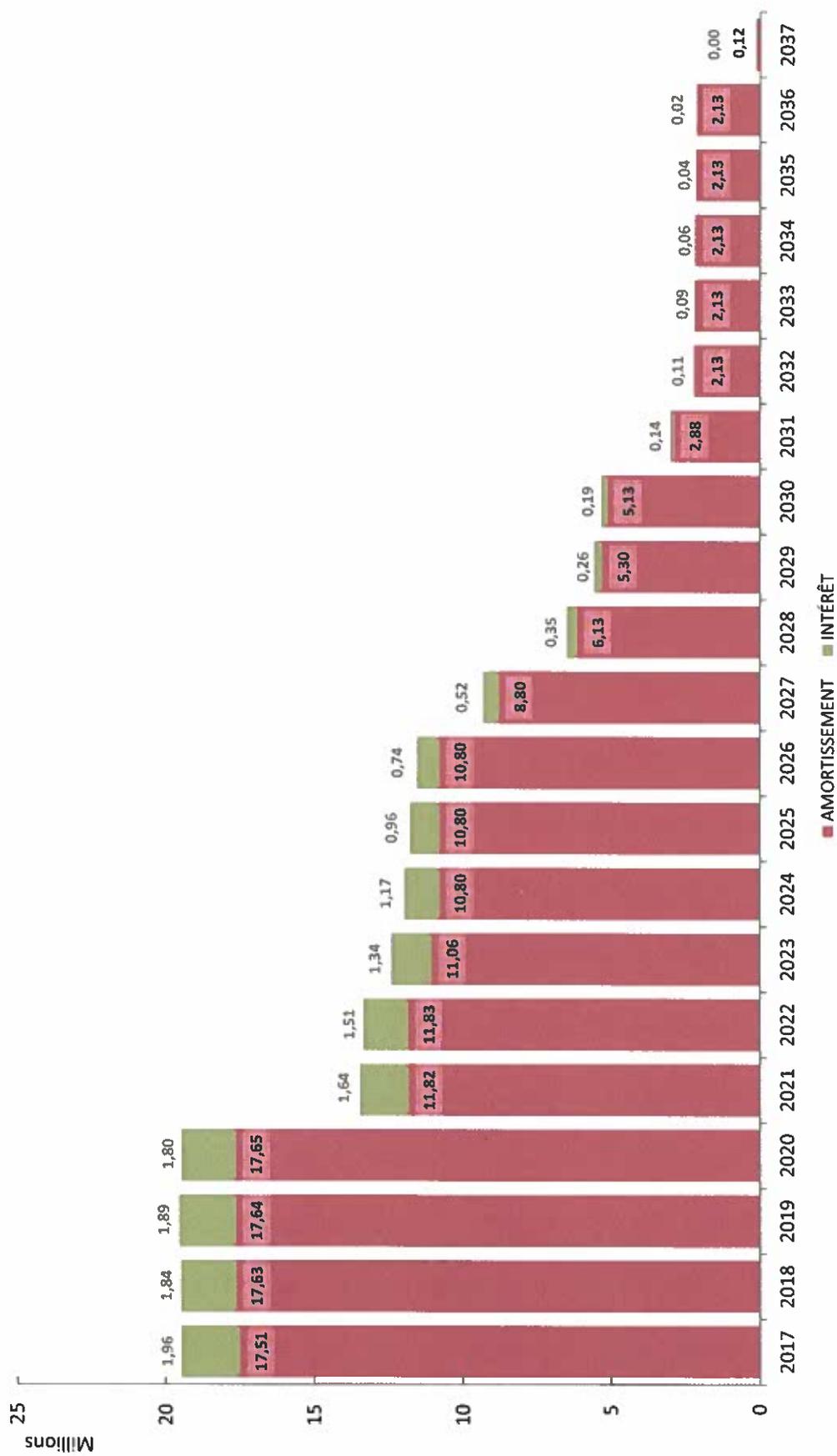
1994	346,84 M€
1995	333,38 M€
1996	288,11 M€
1997	237,52 M€
1998	172,61 M€
1999	71,34 M€
2000	33,41 M€
2001	21,38 M€
2002	3,10 M€
2003	11,72 M€
2004	7,66 M€
2005	10,00 M€
2006	- M€
2007	- M€
2008	30,00 M€
2009	64,10 M€
2010	87,33 M€
2011	104,47 M€
2012	106,37 M€
2013	109,11 M€
2014	116,14 M€
2015	148,66 M€
2016	178,58 M€

Profil d'extinction de la dette départementale

Capital restant dû OCLT+ emprunts classiques

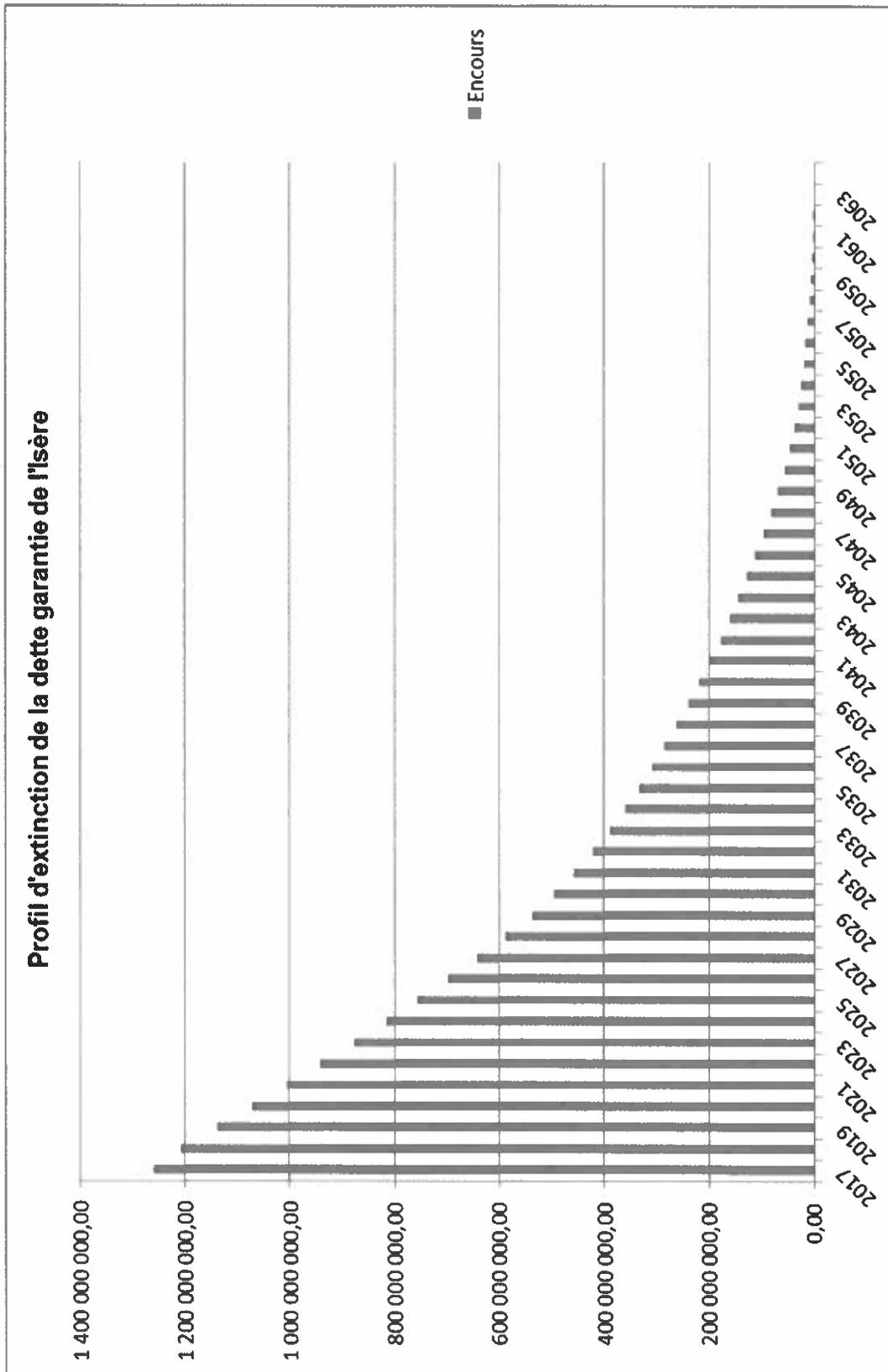


Profil d'extinction de la dette départementale en M€ (capital, intérêts)



Encours de la dette garantie de 1994 à 2016





AUTORISATIONS DE PROGRAMME	AP : Situation avant BP 2018		CP : rappel vote des BP antérieurs		
	Montant AP après vote DM2 2017	Stock AP à financer après vote DM2 2017	BP 2015	BP 2016	BP 2017
ROUTES	580,48	165,59	46,76	80,91	63,66
Capacité	350,55	97,06	25,47	55,16	41,62
CapacitéProjets cofinancés	30,00	29,35			0,00
Etudes	20,65	6,61	2,62	2,77	3,20
Ouvrages d'art	29,96	3,37	3,43	5,87	3,36
Pistes cyclables	15,74	6,63	0,92	1,99	3,39
Projets cofinancés	54,69	12,15	1,75	0,94	2,36
Séchilienne	27,26	0,00	6,00	3,44	0,00
Sécurité	51,63	10,42	6,57	10,75	9,74
COLLEGES	481,20	142,37	26,92	38,49	30,65
Accessibilité	25,00	5,68	2,47	7,49	9,52
Construction et réhabilitation	426,76	133,73	19,95	24,05	16,48
Maintenance	29,44	2,97	4,50	6,95	4,65
UNIVERSITES	26,07	2,01	11,96	1,94	0,63
Universités (dont INPG)	26,07	2,01	11,96	1,94	0,63
ECONOMIE RECHERCHE	100,24	21,34	8,85	9,51	8,10
Nano 2017 + Alliance PV + OIC	77,93	16,24	6,50	7,55	6,20
Pôles de compétitivité	22,31	5,10	2,35	1,96	1,90
TOURISME	4,01	3,71	2,00	2,00	2,00
Chemin de fer de la Mure	4,01	3,71	2,00	2,00	2,00
EQUIPEMENTS SPORTIFS	6,60	1,90	0,00	0,00	0,00
Aides communes	6,60	1,90	0,00	0,00	0,00
BATIMENTS	178,78	76,97	22,88	17,73	20,63
Accessibilité	5,50	1,50	0,72	0,75	0,77
Bâtiments culturels	45,56	34,88	1,58	0,90	2,03
Bâtiments départementaux	94,12	26,00	14,62	6,91	9,21
Bâtiments routiers	22,00	8,42	5,21	6,17	5,03
Bâtiments Sociaux	11,60	6,17	0,75	3,00	3,60
TRANSPORTS	63,73	17,78	7,20	7,62	5,67
Accessibilité points d'arrêts	9,00	8,15			0,00
Aéroport	5,50	1,97	2,72	0,13	1,60
Billetique	6,70	0,00	0,00	0,00	0,00
Centrale de mobilité (PPP)	2,00	1,62	0,13	0,15	0,15
Ferroviaire	29,20	6,05	3,05	6,49	3,92
PC Transisere	11,33	0,00	1,30	0,86	0,00
AUTONOMIE SANTE	47,48	18,78	4,21	5,05	8,14
Maisons de santé	2,70	2,18	0,06	0,06	0,06
Personnes âgées	44,78	16,60	4,15	5,00	8,09
URBANISME LOGEMENT	42,99	12,17	3,78	4,15	6,00
Logement	29,68	9,09	3,36	3,86	5,80
Politique de la ville	13,30	3,08	0,42	0,29	0,20
CENTER PARC	14,50	12,51	0,01	0,00	
Résidences de tourisme	7,00	7,00	0,01		
Schéma hydr.de la Galaure	7,50	5,51	0,00	0,00	
EAU	43,10	14,42	2,00	2,90	4,30
SYMBHI	43,10	14,42	2,00	2,90	4,30
AMENAGEMENT NUMERIQUE	121,42	90,11	19,48	16,16	24,15
Wifi / THD	121,42	90,11	19,48	16,16	24,15
	1710,59	579,67	156,04	186,46	173,94